

Mémoire Brionnaise



les sites

les événements

les personnages

qui ont fait le Brionnais

n°3

MEMOIRE BRIONNAISE

Association loi 1901

Siège social : Mairie de **Saint-Christophe-en-Brionnais** (71800)

Contact : Tél. 03 85 25 88 43 / 03 85 25 83 52

Conseil d'administration

André BERGER
Michel BOFFET _____ Trésorier
Jacques BONNEFOY
Georges DECLAS _____ Secrétaire
Christian DUCLOS _____ Trésorier-adjoint
Paul FARNIER _____ Secrétaire-adjoint
Emile GERBE
André GUITTAT Vice-Président
Georgette JOLIVET
Odette LARDRY
Armand MERLE Président
Franck NADEL
Marcel PERROT
René SIVIGNON
André TULOUP

Comité de rédaction

Georges DÉCLAS
Jean ETIENNEY
André GUITTAT
Armand MERLE
Franck NADEL
Marcel PERROT

Correspondants-délégués cantonaux

Chauffailles : Georgette JOLIVET ___ Anglure-sous-Dun
Odette LARDRY ___ Châteauneuf
La Clayette : Louis CALLIER ___ La Clayette
Franck NADEL ___ La Clayette
Marcigny : Paul FARNIER ___ Anzy-le-Duc
Marcel PERROT ___ Marcigny
Semur-en-Br. : Delphine JAMBON ___ Briant
André TULOUP ___ Sarry

Photographie couverture : Paysage brionnais - Jean Pierre SAGETAT, photographe
Dessins couverture : Monuments - Delphine JAMBON

DUN HIER ET AUJOURD'HUI

par Franck Nadel

Le manuscrit de Chavannes dit : "La ruine de Dun est advenue du temps de Philippe Auguste, fils de Louis VII Le Jeune, roi de France, lequel fut contraint de dresser une grosse armée et de faire la guerre aux Comtes de Chalon, de Mâcon et de Beaujeu, parce qu'ils ne voulaient pas que les ecclésiastiques jouissent en leurs terres de franchises et de droits que le dit roi Louis Le Jeune, son père, leur avait donnés. Et pour les contraindre à ce, les aurait assiégés, pris et démoli plusieurs de leurs places, villes et château ; qui fut environ l'an mil cent quatre vingt un. Et fut prise et battue cette ville de Dun le Roy sur le Comte de Mâcon".

L'histoire de la ville fortifiée de Dun le Roy s'achève donc au début de la campagne de Philippe Auguste, en Mâconnais, sans doute au cours de l'été de l'an 1180.

Saint Julien de Baleure, historien bourguignon "honore du nom de "ville" Dun, mais qui est bien déchue de son ancienne splendeur, n'ayant plus que mesures, sans aucune maison ; le temps a respecté l'église paroissiale dédiée à la Vierge".

DUN AU TEMPS DES GAULOIS

S'il n'y a pas de preuves écrites, il y a des indices qui permettent de supposer que le lieu était habité par une peuplade d'origine celte. Le nom lui-même "DIN" vient du celte "Duno", lieu élevé, ainsi que quelques hameaux proches, comme la "Borcelle" sur la commune de Mussy-sous-Dun, autrefois "Borsed" et les Avaizes sur celle de Varennes-sous-Dun, autrefois " Aël -

Veld". Le site était habité et le village protégé. Au temps de la Gaule indépendante, Dun était un centre religieux et commercial, puis devint, au I^{er} siècle avant Jésus Christ, le chef-lieu d'un "pagus".

La Gaule était en effet divisée en "pagus", une sorte de circonscription territoriale administrative assez étendue, qui est ensuite subdivisée en "pagus secondaires". Dun était le siège d'un pagus, ce qui témoigne de son importance. En cas d'invasions, la montagne était un refuge pour la population des environs. L'occupation romaine apporte des modifications importantes dans la région et dans la vie quotidienne : construction de villes, de voies de circulation... mais les villages éloignés continuent de vivre à l'écart.

AU TEMPS DES INVASIONS BARBARES ET DU MOYEN-AGE

Lorsque l'empire romain est envahi par les Barbares, Huns, Ostrogoths, Wisigoths, Burgondes, Francs, Dun reste une forteresse à l'écart des luttes. Elle comprenait la citadelle et une partie basse.

L'arrivée des Arabes n'épargne pas notre région. On trouve trace de leur passage dans la vallée de la Saône, dans celle du Sornin à Beaudemont, à La Chapelle-sous-Dun. Des noms attestent leur présence "Tête noire", "Sarre", "Sarrandièrre" et d'autres encore incontestablement d'origine arabe. Mais ces envahisseurs sont arrêtés, repoussés après une lutte âpre à Dun (voir ci-après la légende de la prêtresse

Johanna). Le 8e siècle apporte par contre des modifications importantes, le catholicisme s'impose définitivement aux dépens du druidisme. L'évolution a été progressive. La charte de Savigny mentionne pour la première fois le nom de Dun, siège du "Pagus Dunensis". Dun est alors une ville importante. Les Seigneurs de Dun représentent les Comtes de Mâcon.

Le vicomté héréditaire, inféodé dans la famille des Le Blanc commence en 1030. L'histoire des comtes de Mâcon et des seigneurs de Dun, se résume au Xe, XIe et XIIe siècles à des expéditions, exactions contre les châteaux et monastères. En 1156, alliance entre le comte Guillaume de Chalon, le comte Girard de Mâcon, le sire Humbert de Beaujeu et le vicomte Artaud de Dun pour piller les monastères et prieurés du secteur, riches à l'époque. Après le sac du monastère de Cluny, Louis VII réagit, vient en Bourgogne et prend quelques forteresses. Girard, Humbert et Artaud jurent fidélité à l'évêque, mais ne tiennent pas promesse.

DESTRUCTION DE DUN

Philippe Auguste prit alors les armes et suivit, à l'âge de 15 ans, personnellement, le siège de la forteresse. Il installe son armée sur la colline de Dunet, en face de Dun. Le château fort était défendu par quatre tours carrées, formant une première enceinte, à laquelle succède une seconde. La date exacte de cette prise n'est pas connue, mais on peut admettre, comme le dit le manuscrit de Chevannes, que c'est bien en 1180, et non une année plus tard, comme l'affirme Courtépée.

Philippe Auguste ordonne de tout raser à l'exception de l'église. C'est la fin de la puissance de Dun et le début de la ville de Bois Sainte Marie. "Après la dite démolition, tous les habitants dits bourgeois et principaux officiers de la maison du dit comte de Mâcon se retirèrent en la ville de Bois Sainte

Marie". (Manuscrit de Chevannes).

L'ÉGLISE : RUINE ET RECONSTRUCTION

Il y avait donc, au sommet, l'église Saint Pierre mentionnée dans la charte de Savigny, dépendant du monastère. Dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, peu avant la destruction de la forteresse, on avait construit une chapelle romane, épargnée lors du siège, et qui restera église paroissiale de Dun le Roy, nom donné au lieu après le passage de Philippe Auguste. Il y avait aussi au sommet, sur les rochers, une autre chapelle dédiée à Saint Jean et à Saint Firmin. L'éloignement des habitations posait problème et la construction d'une église a été décidée à partir de 1701, sous le vocable de Saint Racho, évêque d'Autun, à mi-côte, à l'initiative de Antoine de la Garde, comte de Marzac, seigneur de Collanges. La bénédiction fut faite le 30 novembre 1703. Le transfert définitif de la paroisse se fit en 1707. Mais l'église de Dun continue à servir pour des pèlerinages, pour célébrer de temps en temps des messes. On y montait en procession pour les rogations. le curé de Saint Racho n'était définitivement installé qu'après avoir célébré une messe dans l'antique chapelle.

En 1762, la foudre l'endommagea fortement et elle cessa progressivement d'être entretenue. Au début de la Révolution, les prêtres réfractaires montaient célébrer la messe. Sa fermeture a été ordonnée le 20 septembre 1791.

Au début du XIXe siècle, la chapelle était encore debout, mais en mauvais état. Un projet de restauration échoua, ainsi que sa vente aux enchères en 1864, auquel le conseil de fabrique s'opposa. Par contre la chapelle servit aux exercices religieux à la communauté des anticoncordataires qui y restent aujourd'hui encore très attachés.

LA RESTAURATION

L'Abbé Augros d'abord vers 1870, l'abbé Buisson ensuite vers 1885, envisagent la reconstruction de la chapelle en ruines, mais ils ne parviennent pas à mener à bien la tâche. En 1896, le comte Philibert Lombard de Buffières, comte de Rambuteau, achète les ruines et les terrains autour à la commune de Saint Racho, propriétaire. M. Salmersheim, conservateur des monuments historiques, fit les plans et M. Robin, entrepreneur, a restauré tout ce qu'il était possible de conserver de l'ancienne église et a édifié une nef dans le style de l'époque. La première pierre en a été bénite solennellement le 22 août 1897 par M. l'archiprêtre de La Clayette et les travaux ont été achevés à la fin de l'année 1899. La nouvelle chapelle fut bénie solennellement par le cardinal Perraud, évêque d'Autun, le 4 juin 1900. Il y avait foule : les chroniqueurs de l'époque parlent de plus de 10 000 personnes venues de tout le Brionnais. M. le comte de Rambuteau avait offert une petite bouteille de vin et une brioche. Les anciens, dont les parents ou grands-parents étaient sur les lieux, s'en souviennent encore.

Dans son allocution, M. le comte de Rambuteau a confié la chapelle à la population de la région. Elle reste chère à tous. Chaque année, un pèlerinage a lieu début septembre.

Fin 1988, une association "Les Amis de la chapelle et du site de Dun" a pris en charge l'entretien de l'édifice, signant avec M. le comte Philibert de Rambuteau un bail amphytéotique de 99 ans le 7 février 1989.

Le 25 juin prochain, la paroisse Sainte Marie sous Dun, regroupant 19 communes, fêtera le 100e anniversaire de la restauration. La messe sera célébrée à 10 heures par Monseigneur Hernal, ancien évêque de Viviers.

TRADITION ORALE ET ECRITE

Louis d'Armont nous raconte le fait suivant :

"En 1866, je fis une promenade à Dun avec ma famille. Nous gravissions gaiement la pente de la Saigne et des Bruyères, quand un brave homme de paysan nous arrêta. Je me mis à causer avec lui et lui demandai des nouvelles de sa montagne. Je fus grandement surpris de l'entendre dire :

- Oui j'ai lu cent fois, dans un vieux livre que je possède chez moi, qu'au temps des Romains il existait à Dun une grande ville qui s'étendait jusque là-bas au midi, sur le flanc de Dunet. Est-ce vrai ? Je le crois.

Le livre dit que ce fut une des 60 cités gauloises qui élevèrent un temple à Auguste... C'est là, dans mon champ, qu'aboutissait la rue centrale. Elle contournait la montagne et se terminait à 500 pas du hameau des Corneloups ; sa largeur était de 15 pieds et sa longueur totale de 1000 pas (1750 m).

J'ai connu les traces. En 1821, j'ai trouvé 2 volumineux soubassements d'une porte qui avait 10 à 12 pieds d'ouverture, en pierre de taille de Saint-Maurice, et qui m'ont servi dans la construction de la maison que vous voyez ici... Vous pouvez en voir dans les décombres provenant de la ville détruite par Philippe Auguste, ville bien plus petite que la cité gallo-romaine".

Suit alors la description de cette ville gallo-romaine appelée Aulercodunum.

Le second témoignage nous est donné par l'abbé Paul Muguet dans l'introduction du livre "Dun aujourd'hui et autrefois", écrit en 1900 en collaboration avec l'abbé H. Mouterde.

Curé de Varennes et Jean Virey, archiviste. Il nous raconte, lui enfant de La Clayette, son premier voyage "en Dun". Cette visite peut se situer, elle aussi, au milieu du XIXe siècle.

Nous citons :

"Tout me parut merveilleux : le cœur de la vieille église, ses voûtes non encore effondrées... De nombreux débris de murailles écroulées jonchaient la terre à l'extérieur de la nef disparue... Assise sur ces ruines, une vieille femme gardait des chèvres broutant les ronces à travers les décombres..."

Cette femme était du pays. Mieux que personne, elle devait en connaître l'histoire. Je l'interrogeai :

- Dans l'ancien temps, quelle était cette montagne ?

Et la vieille femme de me répondre avec assurance :

- Autrefois mon enfant, la ville de Mâcon était située sur la montagne de Dun. Quand la ville dont vous voyez les ruines a été détruite, on construisit la nouvelle ville de Mâcon. Je l'ai toujours entendu dire et c'est ce que tous vous diront. Il y a longtemps de ça.

- Mais comment la ville de Dun a-t-elle été renversée ?

- Les ennemis sont venus. Il y avait un grand château fort et de superbes maisons. L'ennemi a tout détruit, tout saccagé. L'église seule n'a pas été démolie.

- Mais quel ennemi ?

- Ah ! je n'en sais rien... Regardez là-haut sur Dunet. C'est là qu'ils avaient placé leurs canons pour bombarder la ville. Depuis ce temps-là, ce trou plein de pierres s'est toujours appelé le Pote (trou) de l'ennemi. Voyez ce chemin dont les bords sont plus hauts d'un côté que de l'autre, c'est par ce chemin qu'ils montèrent pour détruire la ville".

LA BATAILLE DU VIEUX BOURG DE LA CHAPELLE

Un détachement arabe franchit le Sornin au bas de la Sarrandièrre, remonte l'étroite vallée du petit ruisseau des Avaises et de l'Etang Noir pendant qu'un autre descend des Béraudières, côtoie le Vernay et attaque par le midi afin d'opérer la jonction à Thel avec le premier.

Le but : s'emparer de la hauteur du vieux bourg, pour ensuite se porter sur Dreuilin et Montfroid. La combinaison ne réussit pas.

Au début du combat, alors que les cris des musulmans annonçaient déjà la victoire, une grande et belle dame, montée sur un beau cheval manœuvré dextrement, habillée d'une robe blanche fleuronnée d'or et papillonnée d'azur, surgit brusquement des gorges de Dreuilin. Ses cheveux flottaient au vent et ses épaules étaient recouvertes d'un riche manteau de pourpre ; elle avait au front un diadème d'or et de brillants. ses bras nus étaient chargés de bracelets de corail et d'argent.

C'était la grande noble et belle Joâna, prêtresse d'Odin, infatigable génie patriotique de la montagne et dernière druidesse de la région.

A son apparition, la victoire change de camp. Bondissant par monts et par vaux sur son cheval, blanc d'écume, elle galvanise l'ardeur des combattants, va de l'un à l'autre, les excitant et réveillant en eux l'honneur.

Les infidèles sont rejetés de l'autre côté, laissant sur place plus de 1000 morts.

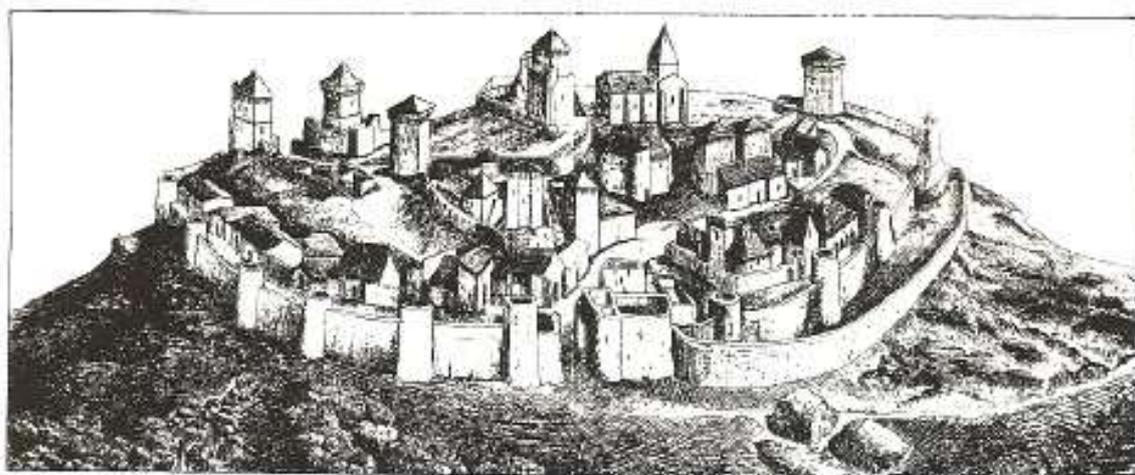
Quatre siècles plus tard, la reine Joâna deviendra dans l'imagination populaire la Vierge mère de Dieu, qui a secouru les combattants chrétiens et leur a donné la victoire. C'est en son honneur qu'on élèvera une chapelle, celle du vieux bourg de La Chapelle.

Sources :

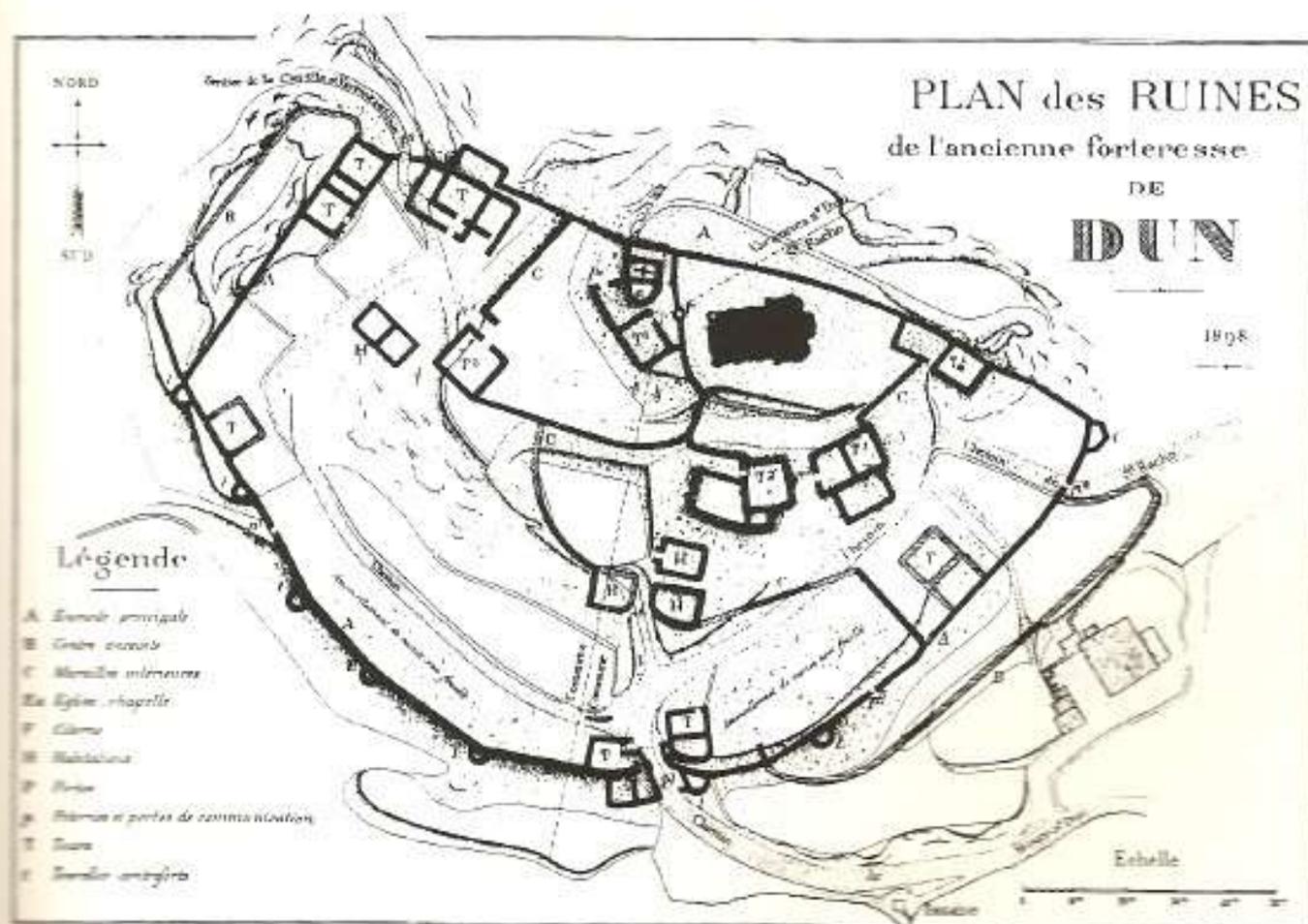
Dun autrefois - Abbé Paul Muguet, Abbé H. Mousterde et Jean Virey

Courtépée - Description générale et particulière du duché de Bourgogne

Louis d'Armont - Légendes et chroniques

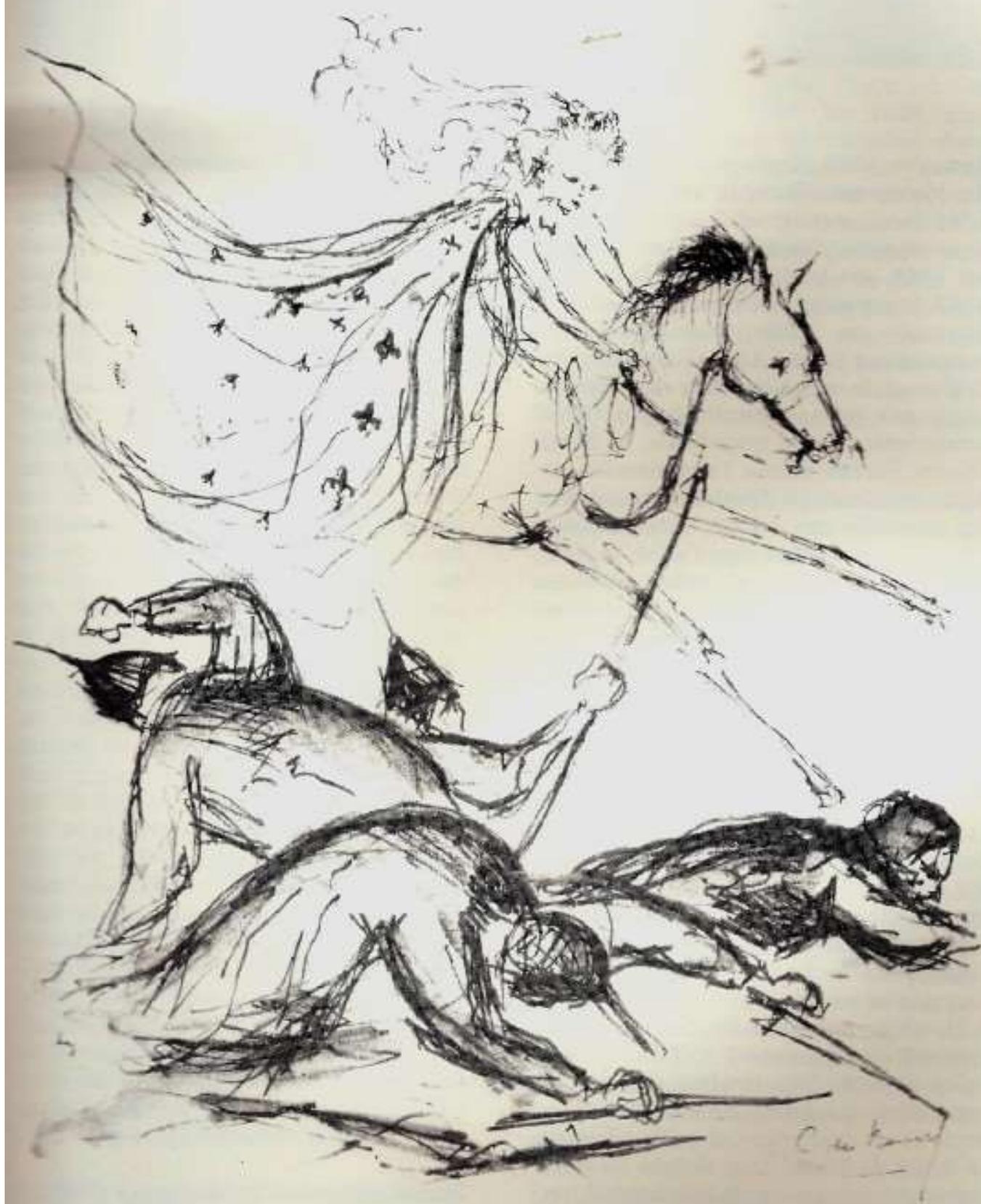


La cité forteresse de Dun, dont reconstitution ci-dessus due à M^r Simon ROLAND, a été construite au X^{ème} - XI^{ème} siècle. Le seigneur de Dun, Artaud le Blanc s'étant rebellé contre les autorités de tutelle, le roi Philippe Auguste fit le siège de la cité réputée imprenable et la détruisit entièrement, sauf l'église en 1180. Reconstituée en partie par St-Louis, la cité fut a nouveau ravagée pendant les guerres de religion. A la fin du XIX^{ème} siècle, il ne restait plus de la chapelle initiale ayant servi d'église paroissiale jusqu'au début du XVIII^{ème} siècle, qu'une partie du chœur en mauvais état. L'édifice actuel fut reconstruit vers 1900 par les soins du Comte de Rambuteau.





Vue des ruines de la chapelle avant reconstruction



La légende de Joâna (dessin de C. du Barry)

ANGLURE-SOUS-DUN

par Georgette-Marie JOLIVET-PEILLOD

Jusqu'en 1869, Anglure est un hameau de Mussy-sous-Dun, le village voisin. L'église, construite grâce aux souscriptions des habitants et achevée en 1865, est un ouvrage collectif. En 1866, le cimetière est matérialisé et sera agrandi en 1908, les premières concessions datent de mai 1881. Après l'église et le cimetière, une souscription est lancée pour construire l'école. Cette souscription étant trop faible, le Sieur Pierre Perras donne l'autorisation de bâtir cette maison d'école sur un terrain lui appartenant et fait l'avance des fonds en attendant que l'abbé Veylon, instigateur de ce projet, puisse effectuer le remboursement de la dette. Tous les transports de matériaux sont effectués par les habitants d'Anglure. Commencée en 1862, cette école est terminée en 1867, le long du chemin de Lapalus, à droite en descendant. On peut voir cette date gravée dans la pierre au-dessus de la porte latérale de la maison qui existe toujours et est louée par la commune comme maison d'habitation. A l'époque, la salle de classe étant trop petite, les garçons vont à l'école le matin, et les filles l'après-midi. Le terrain destiné à l'implantation du presbytère est donné à Anglure par Jean-Baptiste Pierron, propriétaire et avocat à Villefranche, selon l'acte du 19 juin 1869. Alors qu'ils possèdent une église, un cimetière, une école et un presbytère et qu'ils trouvent le bourg de Mussy trop éloigné de leurs demeures (plus de trois kilomètres), les habitants d'Anglure demandent la création d'une nouvelle commune. En 1869, la population devient de plus en plus dense : 575 habitants, et on peut compter à Anglure 119 maisons, deux moulins et un lavoir.

C'est le 1er septembre 1869 qu'est érigée la nouvelle commune d'Anglure-sous-Dun, par arrêté préfectoral. Son nom vient de la famille de Noblet d'Anglure qui possède le château au bas de l'actuelle Route Départementale 416, qui va de La Velle au Bourg, jusqu'au croisement avec celle de Chauffailles. La famille de Noblet de Chénelette était apparue dans la région bien avant que Bernard de Noblet n'acquière la seigneurie de La Clayette. C'est en 1736 que la baronnie de La Clayette fut érigée en comté, en faveur de Bernard de Noblet, chevalier, comte de Chénelette, baron d'Anglure, seigneur de Mussy, lieutenant des maréchaux de France. A peu près à cette époque, la seigneurie d'Anglure est revenue à Alexandre-Marie, fils aîné de Bernard. Ensuite survient la Révolution et, à partir du 20 juillet 1789, jusqu'au début d'août, des paysans armés attaquent les châteaux et les abbayes et brûlent les archives de la région. C'est pendant cette période qu'est brûlé le château d'Anglure, dont il reste des ruines, sans doute "les communs", avec une maison d'habitation attenante à l'écurie et à la grange, et une toute petite maison. Les anciens du village affirment qu'ils ont toujours entendu raconter l'histoire de l'existence d'un souterrain, qui allait du château à la forteresse de Dun. Est-ce une histoire réelle ou imaginaire ?

Située au pied de la montagne de Dun, la nouvelle commune d'Anglure-sous-Dun, ainsi distraite du territoire de celle de Mussy-sous-Dun, est à l'extrême sud de la Bourgogne, à cinq kilomètres de Chauffailles. Son altitude est de 400 mètres environ. Son relief, constitué

par une suite de collines, forme une cuvette dont le bourg est le fond. Une seule ouverture se trouve à l'ouest où coule la rivière "le Mussy". A l'est, c'est le département du Rhône et au nord Saint-Racho.

Le 27 décembre 1869, Benoît Laroche devient le premier maire d'Anglure-sous-Dun. Son installation officielle a lieu le 14 mai 1871. En juin 1871, la commune met en place le projet de construction d'une deuxième maison d'école : école de garçons, salle de mairie, logement de l'instituteur et jardin. Le Conseil Municipal décide la création d'un débit de tabac à Anglure, en juillet 1871, car la commune compte alors 600 habitants et deux cafés. L'acquisition des terrains venant du propriétaire Antoine Jolivet, pour la construction de la deuxième maison d'école, date de 1872, et le procès-verbal de réception provisoire des travaux, d'avril 1880, alors que le Maire est Claude Labrosse depuis 1872, suite à la démission de Benoît Laroche et au refus de Jean-Baptiste Pierron. En 1881 et 1882, la cour de l'école et le jardin de l'instituteur ont été clôturés. De 1883 à 1887, un préau est construit à l'école de garçons et un puits est creusé, alors que le Maire est Jean-François Corneloup, élu en 1881 jusqu'en 1900. En 1891, la cour de l'école de filles s'agrandit et est clôturée. A cette époque, 60 élèves fréquentent les deux écoles d'Anglure. En 1894, la commune connaît un essor considérable grâce à la proximité de Chauffailles et à l'industrie de la soie, avec deux cafés, un charron, deux couturières et une modiste, deux épiciers-merciars, cinq maçons, deux maréchaux-ferrants, deux menuisiers-charpentiers, une scierie, deux sabotiers et un tailleur.

En 1900, Benoît Lavenir est élu maire à la suite de Jean-François Corneloup. Il est réélu en 1904, mais refuse pour raison de santé. C'est Claude-Marie Laroche qui est élu jusqu'en 1908, date à laquelle le Maire est Léon Corneloup (fils de Jean-François), jusqu'en 1923,

réélu de nouveau en 1925 jusqu'en 1944, suite à sa démission de maire et de conseiller départemental, pour mauvais état de santé (il décédera 10 mois plus tard en 1945).

En 1920, le projet d'un monument aux morts est accepté. Benoît Durix est élu maire de 1923 à 1925. En 1928, une cabine téléphonique est installée chez Antoine Jolivet, épicier au bourg d'Anglure. En 1929 est né le projet d'électrification de la commune. En 1936, la commune décide de vendre aux enchères la maison d'école de filles de Lapalus. Sans offre et sans acquéreur, elle sera louée. En 1940, soixante-sept réfugiés arrivent à Anglure. Les troupes allemandes ont été cantonnées à La Velle, à peine une journée, en juin 1940.

Le projet de fédération de pêche avec Mussy date de 1942 et, en 1945 c'est la création d'une organisation dite "chasse communalisée". Le maire est Honoré Chizelle, de 1944 à 1971. En 1947, le conseil municipal projette la création d'une cantine scolaire et, en 1950, deux postes d'instituteurs sont créés à Anglure. En 1961, le conseil municipal décide l'éclairage du bourg et, en 1963, la réfection du monument aux morts. En 1977, la commune demande l'acquisition de deux classes mobiles démontables du CES de Chauffailles, pour l'installation d'une salle de réunions. L'année suivante, elles sont attribuées et, en 1979, le permis de construire est accordé dans une partie du jardin de l'école, alors en friche. Le certificat de conformité date de décembre 1980. Le maire est Joseph Lacarelle, de 1971 à 1986 (date à laquelle il démissionne pour raison de santé).

En 1978, le téléphone est installé à la mairie et l'eau dans tous les bâtiments communaux et près du monument aux morts, ainsi qu'au cimetière en 1980. Jusqu'à cette époque, Anglure utilisait l'eau de ses nombreuses sources et de ses puits.

Le 3 avril 1979, le Foyer Rural d'Anglure est né : c'est une association qui a pour mission d'organiser les loisirs de la collectivité.

C'est cette même année que la chapelle de Pontet a été restaurée. Elle fut construite en 1875. L'abbé Veyron était atteint d'un chancre au visage et ce mal, supporté depuis longtemps, ne guérissait pas. Avec confiance, il sollicita le secours de la Sainte Vierge et il fut guéri. Suite à son vœu, Claude Veyron fit construire cette jolie chapelle en reconnaissance. Elle se trouve en un site paisible, au bord du ruisseau "Le Pontet". Une table de pique-nique vous attend tout près. La charpente et le toit de la chapelle de Pontet ont été rénovés en mars 1998.

En 1981 des réparations ont été entreprises à l'église. En 1990, après la cessation d'activité du dernier café de la commune, le conseil municipal décide de racheter la licence et forme le projet de construction d'un "commerce multiple rural", réalisé en 1991. L'inauguration du "Relais des Sapins" a lieu le 5 septembre 1992. C'est aussi en 1992 que le presbytère est vendu à un particulier (afin de financer le projet de construction du commerce multiple).

Joseph Puillet est alors maire d'Anglure depuis 1986 et jusqu'en 1995. En 1994, c'est la mise en souterrain du téléphone dans le bourg et en 1996 c'est le renforcement du réseau électrique, avec la mise en souterrain du bourg et pose de lanternes.

L'exode rural a beaucoup touché le village au cours de toutes ces années, et le nombre d'habitants n'a cessé de diminuer : 154 en 1982 - 138 en 1990, pour remonter un peu au dernier recensement de 1999 : 151 habitants, pour une superficie de plus de 699 hectares, dont 254 hectares de bois.

De son patrimoine de 1869 et des années suivantes, Anglure a conservé son église, avec son chemin de croix,

offert par Napoléon III : 14 tableaux (qui viennent de la Maison Chovet à Paris) représentant les 14 stations, son cimetière agrandi, comme en 1908 (le grand portail provient du legs Auguiot-Pierron en 1912), son école de filles de Lapalus transformée en logement, son bâtiment "Mairie-Ecole" du bourg, réhabilité de juillet 1996 à mai 1997 (locaux de la mairie au rez-de-chaussée, avec secrétariat, bureau du maire, salle du conseil municipal et, dans l'ancienne salle de classe, relais de lecture, dont l'ouverture au public a eu lieu le 11 mars 1996 - au premier étage, un logement est loué à des particuliers, avec garage et jardin). Son école, hélas, a été fermée en juin 1985 (depuis 1972, il y avait un projet de fermeture de l'école, mais grâce aux pétitions répétées des parents, plusieurs sursis ont été accordés). Depuis la rentrée 1986, les enfants (primaire et maternelle) sont transportés par un taxi (en 2000 : 12 enfants à Chauffailles, 2 à La Clayette et 2 à Mussy).

Village essentiellement agricole, Anglure se situe dans un cadre verdoyant, entouré de sapins. L'hébergement est possible grâce à la présence d'un gîte rural.

Une des manifestations annuelles, organisées par le Foyer Rural, est la "marche des sapins", chaque premier dimanche de septembre. Cette année 2000, lors de la 6^e marche, le dimanche 3 septembre, un circuit sera consacré à la découverte des 10 croix d'Anglure-sous-Dun :

1°) Le Bourg : En 1885 (le Christ est en fonte) - souvenir de la mission prêchée par les révérends Pères Prouvost et Noël, Rédemptionnistes.

2°) Le Cimetière : En 1886 - concession gratuite de 2 places au cimetière, au sud de la croix, à 2 mètres de celle-ci, à Claude Carry (dont les descendants demeurent toujours à Anglure), en raison de sa participation à l'achat de la croix et à la formation du cimetière

(délibération du 28 novembre 1886). En 1948, cette croix a été déplacée, car elle était placée au milieu de la grande allée (délibération du 1er novembre 1948).

3°) Pontet : 1865 (D.B.)

4°) La Cépée : 1868 - Chemier André, veuf de Françoise Duvernay.

5°) Chemier : 1911 L.B.I. (en bois) refaite en 1999 par Marcel Jolivet.

6°) Le Baizet : 1880, en l'honneur de Sacré-Cœur de Jésus, par sœur Saint-Laurent, née Labrosse, Benoît Labrosse et Antoinette Lacarelle, son épouse.

7°) Le Chat : 1901 - Croix de Jubilé, à la mémoire d'Antoine-Marie Durix et de Benoîte Verchère, son épouse.

8°) La Velle : 1868, restaurée et déplacée pour être adossée au talus du bord de la route, en 1992.

9°) Le Solier : 1844, terminée en 1867 par Jean Belleville, restaurée et déplacée pour être adossée au talus qui borde le chemin (en 2000).

10°) Lapalus : remplacée en 1842, après l'ouragan, et consolidée avec des ferrures. C'est la plus ancienne.

Neuf croix sont en granit, seule la croix Chemier est en bois. Elles ont toutes été nettoyées récemment.

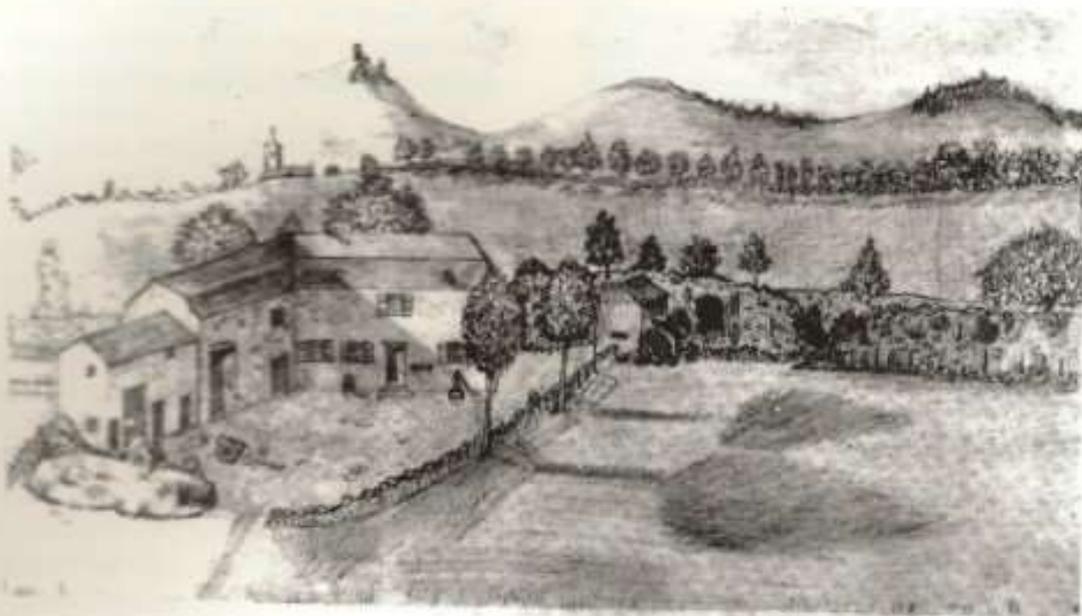
Sources :

- *Livre de Jean Perche pour les origines*
- *Archives Départementales de Saône-et-Loire*
- *Tradition orale d'Anglure*
- *Propos tenus par Henri Richard, dans "Regards et Dialogues"*
- *Travaux manuscrits et recherches de G.M. Jolivet-Peillod, maire d'Anglure-sous-Dun depuis 1995, à partir des archives communales (surtout des différents registres de délibérations des conseils municipaux depuis 1869).*



Mairie et Ecole d'Anglure (S. H. L.)

ALBUM DE MESSY.



RUINES DU CHÂTEAU D'ANGLURE.



Cafe de la Mairie Mignoux (5 15 11)

LES COROUX D'MAI

Tradition recueillie par Paul Farnier

S'il y avait une coutume sympathique en Brionnais, c'était bien celle des coureurs de mai.

Qui étaient les coureurs de mai ?

En général, de jeunes hommes, parfois des moins jeunes, qui, dans une commune se rassemblaient début mai en une joyeuse bande.

Ils s'en allaient de ferme en ferme quêmander des œufs, en cette période d'abondance printanière.

C'était souvent un samedi soir, après les travaux de la semaine. Il fallait malgré tout être en forme : cela durait toute la nuit, et même au-delà !

S'étant réunis au village, ils partaient à bicyclette, après le crépuscule, avec deux grands paniers d'osier tout neufs. (appelés "panis d'treufes" c'est-à-dire paniers à pommes de terre).

Début mai, c'est le moment de l'année où les poules pondent chacune un œuf par jour, "p'têt'mé !" (peut-être plus) disaient les vieux Brionnais malicieux. Alors, devant la profusion d'œufs, les paysannes se montraient, dans l'ensemble, généreuses, et n'étaient pas trop regardantes pour en céder aux "coroux d'mai" si d'aventure, ils passaient par-là...

Oh ! Ils venaient, les bougres, plutôt deux fois qu'une, en chantant une sérénade à leur façon, et les œufs se vendant par douzaine, c'était presque toujours par douzaine ou demi-douzaine qu'ils en recevaient.

Cela dépendait de l'importance de la ferme, de la générosité du fermier ou du châtelain... personne n'était oublié !

Pour cela, la nuit, il fallait d'abord réveiller les donateurs : d'où l'importance d'une chorale énergique.

Premier couplet : Ils interpellaient leurs hôtes par une salutation.

Deuxième couplet : Au patron de se lever pour leur donner des œufs !

Troisième couplet : Ils demandaient à manger.

Quatrième couplet : Ils demandaient à boire .

Cinquième couplet : Ils demandaient des filles pour danser.

Sixième couplet : Un dernier verre.

Septième couplet : C'était l'au revoir et les remerciements.

Mais la chanson en demandait bien plus que n'en voulait la joyeuse équipe, et le nombre de couplets était surtout là pour augmenter le plaisir.

De temps en temps, les coroux trinquaient avec leurs généreux donateurs et dans certaines fermes, ici ou là, cela changeait chaque année, un casse-croûte les attendait. Il était toujours le bienvenu : à vingt ans, on n'a "jamais pas faim", et il était parfois bon de se mettre quelque chose dans l'estomac après avoir bu dans les maisons précédentes.

Mais dans la plupart des cas, les coureurs s'en allaient, après avoir reçu leurs œufs, sans consommer quoi que ce soit, et cela valait sans doute mieux, vu le nombre de maisons visitées !

Ils se relayaient pour porter les paniers, laissant le premier en garde dans une des fermes, dès qu'il était plein.

Quand le deuxième panier devenait plus lourd, il fallait se relayer plus souvent : une journée de travail suivie d'une nuit de prétontaine à ramasser des œufs, cela fatiguait même les plus costauds. Certains, en plus de la fatigue physique, ressentaient une certaine fatigue... éthylique.

Pour ceux-là, plus de panier à porter, ils risquaient trop de faire l'omelette ! Heureusement, la fraîcheur de la nuit tenait nos gaillards éveillés ; les plus forts pédalaient en tête, sans pour autant faire la course, car la nuit tous les fossés sont gris.

Et déjà, l'aube pointait son nez, timidement d'abord, puis plus sûrement. Ce n'était plus la sérénade que chantaient les coroux, mais l'aubade.

Il restait quelques fermes à visiter et, bien que la chorale perde des décibels, aucune des maisons prévues n'était laissée pour compte. Sur le coup des sept heures et demie, huit heures, les vaillants choristes arrivaient chez l'ami René, au café du village, où la maîtresse de maison leur préparait une omelette des plus copieuses, avec la matière première qu'ils apportaient en

abondance. Avec cela, un bon morceau de fromage de chèvre, un petit verre de beaujolais, et... au lit. Qu'on se le dise, ils n'avaient pas besoin de berceuse pour s'endormir. Le dimanche après-midi, ils récupéraient le panier d'œufs laissé en dépôt, et le lundi matin, c'est au marché de Marcigny qu'ils négociaient leur stock d'œufs, au meilleur prix.

Cela faisait sourire les coquetiers de voir cette bande de gais lurons vendre des œufs, au milieu des fermières habituelles. Les coquetiers n'étaient pas surpris, connaissant depuis longtemps les us et coutumes locaux.

Après la vente, les coureurs de mai comptaient leurs "sous" en prévision de dépenses éventuelles : et c'est pour un "mâchon", plus ou moins copieux et toujours bien arrosé, qu'un samedi soir, ils investissaient tout leur capital. Ils se quittaient après avoir bien festoyé en se disant :

"A l'anni qu'vint peu cori l'mai !" : (A l'année prochaine, pour courir le mai !)

Mais les vélomoteurs, puis les voitures ont remplacé les bicyclettes, et aujourd'hui s'il ne reste plus guère de fermes dans nos communes brionnaises, encore faut-il qu'elles élèvent des poules ! C'est ainsi que, peu à peu, les "coroux d'mai" ont rendu leur panier.



Les coroux de mai

1. Bien le bonsoir le maître,
Et la maîtress' aussi ;
Bien le bonsoir le maître,
Et toute la compagnie.

Joli mois joli mai
Joli mois de mai
O mois, ô mai
Joli mois de mai

2. Le patron de la maison,
Je vous en prie, levez-vous donc,
Des œufs de vos "corbeillons"
Si vous voulez nous recevrons,
Pour moi et mes camarades,
Pour moi et mes compagnons.

3. Le patron de la maison,
Sortez le pain et le jambon,
Coupez larg' et coupez long,
Et aussi dans le saucisson,
Pour moi et mes camarades,
Pour moi et mes compagnons.

4. Le patron de la maison,
Mettez en perce un "caquillon",
Tous ensemble nous boirons,
Pour nous rincer le "gouleillon",
Pour moi et mes camarades,
Pour moi et mes compagnons.

5. Oh ! les filles de la maison,
Prenez vos jup' et cotillons,
Tout' la nuit nous danserons
La polka et le rigodon,
Pour moi et mes camarades,
Pour moi et mes compagnons.

6. Le patron de la maison,
Versez-nous un dernier "canon",
Puis ensuit' nous partirons
En emportant nos provisions,
Pour moi et mes camarades,
Pour moi et mes compagnons.

7. En remerciant le maître,
Et la maîtress' aussi,
En remerciant le maître,
Et toute la compagnie...

Couplet 1 (+) Les Coroux d' mai

m.b. sib7 mib sib7 mib fa. sib7 mib sib7 mib

1. Bien le bon-soir le maî-tre et la maî-tresse aus-si Bien le bon-soir le maî-tre et toute la com-pa-gnie

Refrain fa. sib7 mib sib7 mib fa. sib7 mib sib7 mib

Joli mois joli mai joli mois de mai O mois ô mai joli mois de mai

Couplet 2 (3.4.5.6) sib7 mib sib7 mib fa. sib7 mib fa. mib

2. Le pa-tro-n de la mai-son je vous en prie le-vez-vous donc
Des œufs de vos cor-beil-lons si vous veu-lez nous re-cevrons Pour moi et mes ca-marades Pour moi

sib7 mib

et mes com-pa-gnies

Cette chanson est à chanter assez lentement, ce qui lui donne l'air d'une rengaine.

Autrefois un vieilleux accompagnait sans doute les coureurs de mai. Les couplets comportent un nombre de vers différent : quatrains et sizains, chantés sur un air différent, ce qui expliquerait qu'il s'agit de composition de deux auteurs inconnus, regroupée en une seule chanson.

Quelques modifications ont été apportées pour enjoliver les paroles, et deux nouveaux couplets ont été ajoutés pour donner plus de "corps".

Mais il ne s'agit que de points de détails. L'essentiel est que, par la transmission orale arrivée jusqu'à nous, cette historiette mise par écrit, air et paroles, puisse être transmise aux générations suivantes.

Voilà ce qui se passait en mai, dans le canton de Marcigny, et, plus précisément à Anzy-le-Duc et dans ses environs, il y a peu. Mais à quand remonte cette tradition d'aller courir le mai ? Car, bien sûr, c'était longtemps avant la bicyclette, et la tournée des fermes se faisait à pied, comme l'autre tradition toute semblable : la tournée des conscrits.

Note : Dans le film : Les enfants du marais, de Jean Becker, Garisse et Riton vont chanter le mai, de maison en maison, mais en ville, cette fois...

De vifs remerciements doivent être adressés à David Aubray, de Montceaux-l'Etoile, qui a bien voulu se charger de transcrire la mélodie.

Glossaire :
corbeillon : corbillon ou petite corbeille
caquillon : tonnelet de 50 à 60 litres
gouleillon, goleillon : où passe la goulée, la gorgée.

EN BREF, LE SAVIEZ-VOUS ?

LA POMPE

Jean Buisson

Y étout eune an-née qu'y fayaut sec, mais, queuque tsouse d'abomifreux.

Y z'y avaut déjà pas ézu d'neidze l'hiver, après, quéques gottes de pieue en mars, et pis pus ren de ren.

Nos étout au moué d'avril et l'père Glaude, que t'naut eune ch'tite locaterie à couté d'Marçni, voyant qu'son dzardin chimbaut mé l'désert d'Afrique qu'un vrai dzardin d've nos : Faut qu'j'achte eune pompe p'arrousé ç-tu pour d'zardin", qu'au s'dit l'père, "sinon nos éran ren de ren à mandzi c't'été".

Au vint don un lundi à Marçny et au l'achte eune pompe, d'avoué les teuyaux, la dziguenioule et tô et tôl.

Le lundi d'après, au r'vint, pas content, vé l'martsand : "Vos mé vendu aune saloperie, all'martse pas ! D'zai torné éte dzinguenioule eune heure, l'commis eune heure, la feune, les gates, y ont tos essayi, pas eune gotte d'iau ! Faut m'la tzandzi !

L'martsand étout ben embêté, au l'en avaut vendu d'autres qu'allint bien, et mé qu'd'eune !

"Mais", qu'au dit, "y z'y a-t-y au moins d'iau dans vot' puits ?" "Mon puits ? quel puits ?" qu'au r'prend l'Glaude, "vos pensî ben qu'sî d'zavaut un puits, d'zéraut pas achte vot'pompe !"

N.B. - Le patois étant uniquement une langue parlée n'a pas d'orthographe. La traduction de ce texte sera donnée dans le prochain numéro.

1789-1800 LA RÉVOLUTION EN BRIONNAIS

PROBLÈMES POLITIQUES ET RELIGIEUX (suite)

par Georges Déclas

2° / Semur et son canton

a / Semur

Semur en 1789 était le siège du bailliage et, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, une sourde rivalité l'opposait à Marcigny. En effet, cette dernière ville demandait avec insistance que le siège du bailliage y soit transféré en raison de sa plus grande population et de son activité économique et commerciale. Nous avons vu dans le premier article que, n'ayant pu obtenir satisfaction avec l'Ancien Régime, Marcigny réussit à profiter de la réorganisation administrative mise en chantier par l'Assemblée constituante pour se faire attribuer le chef-lieu du district. La proximité des deux villes accentue le poids politique de Marcigny qui se fait rudement sentir à Semur pendant toute cette période. L'actuel canton de Semur est, à cette époque, partagé entre les cantons de Mailly et d'Anzy-le-Duc.

Comme dans toutes les communes de France, on célèbre à Semur la Fête de la Fédération le 14 juillet 1790, (la Constituante avait créé une "fédération des bourgs et villes de France") destinée à manifester l'unité de la nation et l'adhésion des Français aux grands principes de la Révolution. Une messe solennelle est célébrée, de nombreux discours exaltent le sentiment national et les sonneries de cloches saluent l'événement. Le soir, un feu d'artifice et un bal public mettent un point d'orgue à cette magnifique journée.

Malheureusement, les décisions de l'assemblée et particulièrement le vote de la constitution civile du clergé et sa

ratification par Louis XVI ne vont pas tarder à rompre cette belle unanimité. Comme partout en France, le clergé et les citoyens se divisent et bientôt s'affrontent. C'est le mois de janvier 1791 qui marque le début des troubles qui vont agiter la région pendant de nombreuses années. En effet, en ce début d'année, l'assemblée exige de tous les ecclésiastiques qu'ils fussent "réguliers" (membres d'un ordre monastique) ou "séculiers" (curés en charge d'une paroisse ou évêques en charge d'un diocèse ainsi que leurs adjoints). A Semur, le curé se nomme Nicolas-Antoine Descharmes et il est assisté de deux vicaires, Gilbert Brunet né à Semur le 15 mai 1764 et François Bonnardel, né à Marcigny. Le 17 février 1791, tous trois refusent de prêter le serment dans les formes prescrites, et, le 24 juillet suivant, ils sont remplacés par un curé "constitutionnel" Claude-Marie Auberger qui prend possession de son poste le 9 août. Ses trois prédécesseurs restent tout d'abord à Semur, puis en 1792, sont contraints de quitter la commune. Nicolas Descharmes et Gilbert Brunet s'exilent en Suisse où Descharmes meurt à Fribourg peu de temps après son arrivée. François Bonnardel prend la direction de la Savoie. Il séjourne d'abord à Annecy, puis à Thonon. Il dut à nouveau s'enfuir en 1793 lorsque les armées de la Convention annexèrent la Savoie et le comté de Nice. Le nouveau curé Auberger, né à Charlieu, est âgé de 35 ans. Il n'est pas très bien accepté par la population et lui-même ne semble pas prendre son rôle très au sérieux. C'est ainsi qu'il s'engage dans la garde nationale en mai 1792. Toutefois, l'année suivante, en mars 1793, lorsqu'on envisage d'envoyer la garde

aux frontières pour renforcer l'armée, il déclare que sa vue déficiente ne lui permet pas de se servir convenablement d'une arme et se fait exempter. Le 30 brumaire an II, le corps municipal, excédé, délibère sur son cas et, pendant que l'on procède au vote, Auberger envoie une lettre de démission à la mairie. Le 11 nivôse suivant (31 décembre 1793) il se marie et quitte la ville. Il n'est pas remplacé et on installe un atelier de fabrication de salpêtre dans le presbytère (le salpêtre est très demandé car il entre dans la fabrication de la poudre et la guerre qui fait rage en exige beaucoup). Dans le même temps, les autorités municipales, sous la pression du district de Marcigny, prennent des mesures de plus en plus restrictives. En juillet 1793, la suppression du culte catholique est décrétée, le 5 juillet, la chapelle de Montmegin est fermée sur ordre du corps municipal. Le 3 novembre, l'interdiction de sonner les cloches est prononcée et, le 5, elles sont cassées et démontées sauf la plus grosse dont la dépose aurait présenté des risques certains. Les 4300 livres de bronze sont expédiées au chef-lieu du département pour être fondues et servir à l'effort de guerre de la République. Le 30 brumaire an II (20 novembre 1793), le culte catholique est supprimé et *"sera remplacé par un discours patriotique prononcé chaque décadi"* (le calendrier républicain comporte des mois de 30 jours divisés en trois décades terminées par le décadi qui remplace le dimanche "vieux style"). Le 30 frimaire (20 décembre) suivant, la société populaire, dont nous avons vu le fonctionnement dans le numéro 1, et le comité de surveillance sont mis en place. Les noms de localités qui rappellent trop l'Ancien régime sont changés : Semur-en-Brionnais devient Semur-la-Montagne non par référence au relief, mais en gage d'allégeance à la "montagne", c'est-à-dire aux députés siégeant sur les gradins du haut de la salle des réunions de la Convention. Les "montagnards" sont partisans d'une radicalisation de la Révolution et de la

mise en place du gouvernement révolutionnaire. On a vu, dans le n° 1 que la société populaire de Semur-la-Montagne termine ses réunions par les cris de "vive la république, vive la montagne". C'est à ce moment que Saint-Christophe devient "Bel-Air-les-Foires", Saint-Didier-en-Brionnais "Union-l'Arconce", Anzy-le-Duc "Anzy-l'Arconce", etc... Le comité de surveillance regroupe des membres de la société populaire et de la municipalité. Après le 9 thermidor an II (28 juillet 1794) et la chute de Robespierre, un calme relatif se rétablit, et l'ancien vicaire Bonnardel revient de son exil. Sa présence est attestée le 18 juin 1795. Gilbert Brunet est également rentré de Suisse. Cependant, les autorités locales restent vigilantes et multiplient les tracasseries administratives. Bonnardel et ses collègues doivent à nouveau se cacher. Le 6 thermidor an IV (24 juillet 1796), Gilbert Gallon, huissier à Semur, est condamné par le tribunal de Charolles à 150 livres d'amende et huit jours de prison pour avoir emmené Bonnardel à Bel-Air-les-Foires (Saint-Christophe-en-Brionnais).

Après le coup de force du 18 fructidor an V (5 septembre 1797), les ministres du culte doivent retourner dans la clandestinité. Les offices religieux sont célébrés dans les fermes et les maisons particulières où les gens cachent les réfractaires. Dans le même temps, les prêtres "insermentés" tiennent les registres des baptêmes, mariages et sépultures (il faut rappeler à ce propos que l'état civil officiel a été confié aux municipalités en 1792). Le 18 ventôse an II (8 mars 1764), le mobilier restant dans l'église est vendu aux enchères sous l'appellation *"divers objets de menuiserie"*.

Le 16 prairial an II, (4 juin 1794), Robespierre est élu Président de la Convention à l'unanimité. Il est alors au faite de sa popularité et son pouvoir est absolu, mais, dans l'ombre, un certain nombre de députés à la Convention

travaillent à sa perte. Le 20 prairial (8 juin), Robespierre préside à Paris la fête de "l'Être Suprême" première manifestation solennelle d'un nouveau culte devant remplacer l'ancienne religion. La cérémonie, organisée par le peintre Louis David, est grandiose, mais ne soulève guère l'adhésion populaire et suscite beaucoup de réticences chez les Conventionnels jaloux de l'ascension trop rapide de Robespierre ou hostiles à toute forme de religion. A Semur, comme dans la plupart des communes de France, la fête de l'Être Suprême est célébrée le 8 juin, certes plus modestement mais tout de même avec un certain faste. Il est vrai que le Comité de Salut public avait envoyé dans tout le pays des instructions très fermes et que les relais habituels (sociétés populaires, comités de surveillance, représentant en mission) veillaient à ce qu'elles fussent appliquées. Le 22 prairial, une nouvelle loi renforce les pouvoirs du Tribunal révolutionnaire et accentue le caractère dictatorial du gouvernement. Le 8 messidor an II (26 juin 1794), le général Jourdan à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse remporte la belle victoire de Fleurus sur la coalition austro-prussienne et desserre l'étau qui menaçait les frontières de la République. Pendant la période du gouvernement révolutionnaire, les arrestations se multiplient et, si elles visent en priorité les ecclésiastiques, elles concernent aussi ceux qui leur donnent asile. On trouve également parmi les personnes incarcérées des jeunes gens qui refusent la conscription et cherchent à échapper à la mobilisation (un décret du 23 août 1793 avait ordonné la "levée en masse" et un autre du 5 septembre suivant organisait "l'armée révolutionnaire"). Par exemple à la maison d'arrêt dite "des Ursulines" (ancien couvent des religieuses de cet ordre) de Marcigny sont emprisonnés Mathieu Jondet de Ligny, Jean Bordat d'Oyé, Emilien Mamessier de Briant, Louis Degueurce de Bel-Air-les-Foires, Benoît Degueurce de Briant tous jeunes gens "soumis à réquisition". Il faut

préciser que, les locaux n'étant pas prévus pour servir de prison et les gardiens faisant preuve d'un zèle tout relatif, la maison d'arrêt se révèle être une véritable passoire et les cinq prévenus s'évadent le 7 ventôse an III (25 février 1795). Ils avaient été précédés par Louis-Marie Ducray, maire de Ligny, qui s'était "fait la belle" le 4 nivôse précédent et le "sieur Mamessier ci-devant curé de Versaugues évadé le 23 vendémiaire dernier".

Durant toute la période du gouvernement révolutionnaire, les arrestations se multiplient. Le représentant en mission Claude Javogues et son adjoint Lapalus reçoivent les dénonciations et veillent à ce que les directives du gouvernement soient fermement appliquées. C'est ainsi que, de novembre 1793 à mars 94, 22 personnes de Semur sont écrouées à Marcigny. On peut citer, entre autres : Thomas Grizard "homme de loi", Claude Maublanc avoué, Jacques-Augustin Dupuy baron de Semur, Claude Brunet notaire et même le maire nommé Perret. Jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Bonaparte, la gendarmerie assistée de la garde nationale effectue des perquisitions au domicile des personnes soupçonnées de cacher des prêtres réfractaires, ou des émigrés rentrés d'exil. Le 28 messidor an VI (16 juillet 1798), le directoire du département ordonne "la recherche des émigrés, prêtres déportés rentrés condamnés à la déportation ou susceptibles de l'être, des égorgés, des chefs des chouans et des agents de l'Angleterre". A Semur, 16 maisons furent ainsi visitées sans résultat.

b / les autres communes

Les divers événements évoqués à Semur se répètent dans toutes les communes avec plus ou moins de gravité suivant les clivages politiques et l'état d'esprit des populations fort variable d'une localité à l'autre. Sans vouloir être exhaustif, ce qui pourrait devenir fastidieux, on peut tenter de

décrire comment les choses se sont passées dans les communes de l'actuel canton de Semur.

1° Briant :

En 1789, le curé de Briant se nomme Catherin Mathieu, né à Oyé le 1er octobre 1736. Au mois de juin 1791, il refuse catégoriquement de prêter le serment à la constitution civile, quitte la commune et part pour l'étranger. Revenu après le Concordat, il se fixe à Marcigny et devient aumônier de l'hôpital-hospice jusqu'à son décès en 1813. Son remplaçant, élu comme le prévoyait la constitution, se nomme Claude-Marie Duligier. Il était auparavant curé de La Chapelle-sous-Dun. Duligier paraît soucieux de donner des gages de civisme et d'attachement aux idées nouvelles. Une anecdote, tirée des registres paroissiaux de la commune, en donne une confirmation. Sous la plume de son prédécesseur Catherin Mathieu, on peut lire : *"Ce jour d'hui lundi des Rogations 30 mai 1791 à la réquisition de M. Louis Potignon maire de Briant et en conséquence de la permission à moi adressée par mes supérieurs légitimes en date du 1er octobre dernier, j'ai conduit la paroisse processionnellement dans une chapelle que le dit sieur Potignon a fait construire à ses frais sur un bout de terrain à lui appartenant au bourg de Briant à l'angle des deux chemins des hameaux de Chetal et de la Beluze et joignant le petit jardin de la cure, laquelle chapelle j'ai béni sous le vocable de la Sainte-Vierge en présence des fidèles qui m'accompagnaient dont ont signé ceux qui l'on su faire"*. A la fin de 1791, Duligier, soucieux de se démarquer de son prédécesseur, et que ce texte chagrine, écrit : *"pour ce qui concerne la délibération des citoyens de Briant qui ont signé une reconnaissance illusoire en date du 30 mai au cinquième feuillet, bien loin de l'approuver je la déclare très inconstitutionnelle, subreptice et attentatoire aux propriétés de la commune"*. Il semble bien que c'est une

manière pour lui de se ranger du côté des nouvelles autorités municipales. A partir de novembre 1792, il signe "Duligier curé et officier public". Malgré ses efforts de coopération, il fut emprisonné à Marcigny le 18 germinal an II (29 avril 1794) sur ordre du citoyen Circaud, agent national du district. Les charges retenues contre lui n'étant pas avérées, il est bientôt élargi et regagne Briant qu'il quittera à la fin de la même année. Le comité de surveillance du canton d'Anzy, dont dépend Briant, est très actif et reçoit de nombreuses dénonciations dont beaucoup émanent de la municipalité. Le 22 floréal an II (11 mai 1794), on signale l'arrestation d'un cultivateur nommé Jean Fougères sous l'accusation "d'encouragement au fanatisme". Emprisonné à Marcigny Fougères non seulement refuse de renier ses propos mais les confirme au cours de ses interrogatoires. Requis de signer ses aveux, il déclare ne le savoir faire. Finalement, de guerre lasse, les autorités du district le libèrent après deux mois et demi de détention (liberté provisoire précise le procès-verbal). Le 3 fructidor an III (20 août 1795), le corps municipal de Briant écrit au district de Marcigny : *"le nommé Claude Brunet connu sous le nom de Rosier, et le nommé Claude Mamessier ci-devant curé de Versaugues connu sous le nom de Gilles ont exercé clandestinement le culte dans divers endroits de la commune"*. Le 25 floréal de la même année (14 mai), la municipalité constate que des habitants du village ont remplacé la croix en haut du clocher et remis la girouette *"ancien reste de la féodalité des ci-devant seigneurs"*. On décide alors de *"remettre les choses en l'état et de placer un nouveau bonnet de la liberté en haut dudit clocher"*. Il n'en reste pas moins vrai que, durant toute cette période, les réfractaires trouvaient toujours, dans les hameaux, des familles pour les cacher et leur permettre l'exercice du culte.

2° / Fleury-la-Montagne :

Depuis le 6 juin 1776, le curé titulaire

est Louis Lamarre, il prête le serment constitutionnel avec toute sortes de réserves, puis en 1793 se rétracte comme beaucoup de ses collègues. Il est alors cité à comparaître par le directoire du district de Marcigny, le 25 avril 1793. Il n'obtempère pas à la convocation et s'enfuit. Il ne sera jamais pris, bien qu'étant resté dans la région où il bénéficiera de nombreuses complicités. Après le 18 fructidor, il cache quelques-uns de ses collègues poursuivis, et, cette fois, il est arrêté et emprisonné à Mâcon. Il est prouvé que les idées révolutionnaire ont beaucoup de mal à s'imposer à Fleury. De nombreux prêtres réfractaires, et pour certains, condamnés à diverses peines de prison, voire à la déportation, trouvent refuge dans la commune. Les offices sont célébrés dans les granges ou même dans les bois quand le temps le permet. Les baptêmes, mariages, communions y sont régulièrement faits. Parmi les clandestins, on trouve Claude Roux, originaire de Mailly et ancien curé de Molinet, qui était caché par monsieur Louis Dupont de Dinechin dont la chapelle privée servait à l'exercice du culte. Dénoncé aux autorités du district, Claude Roux fut arrêté le 23 avril 1793 ainsi que Louis Dupont de Dinechin, ses trois filles et deux de ses domestiques. Jugé et condamné à "6 ans de fer", monsieur de Dinechin fut dispensé de peine en raison de son grand âge et fut assigné avec ses filles à résidence en son domicile de Fleury. Il devait décéder peu de temps après. Claude Roux, condamné à la déportation en Guyane échappa à la sentence en raison de son état de santé. Le 6 nivôse an V (26 décembre 1796), deux habitants de la commune sont dénoncés pour avoir accepté qu'une messe clandestine soit célébrée en leur domicile. Il s'agit de François et Claude Demont. Le 22 ventôse suivant (12 mars), ils sont condamnés par le tribunal de Charolles à 100 livres d'amende et un mois de prison. Les tensions restent très vives dans la commune et prennent parfois un tour violent. C'est ainsi que, le 11

brumaire an VII, les gendarmes de Marcigny, venus chercher des conscrits insoumis, se heurtent vigoureusement à la population qui les oblige à relâcher les jeunes gens. Des coups de feu sont échangés, heureusement sans victimes, mais, le lendemain, des renforts arrivent et des sanctions exemplaires sont prononcées : les habitants sont sommés de livrer les prêtres réfractaires et les insoumis sous peine d'une amende de 60 000 Francs. En attendant le paiement de la somme, le village sera occupé par des soldats à la charge entière de la commune. Les habitants de Fleury payèrent l'amende, mais ne dénoncèrent personne.

3° / Iguerande :

En 1789, le curé de la paroisse est Jean-Baptiste James. En 1791, il prête le serment, démissionne de ses fonctions en 1793 et disparaît sans que l'on puisse retrouver sa trace. Il est décédé en 1801. Son adjoint, François Rivollier, né à Fleury le 23 décembre 1750, prête lui aussi le serment mais se rétracte publiquement en 1795 et prend le chemin de l'exil. Il réapparut toutefois en 1800 mais fut remplacé par Jean-Aimé Chemy en avril 1803.

4° / Ligny :

Le curé, depuis 1788, se nomme Alexandre Ducray, natif d'Amanzé. En janvier 1791, il prête le serment et, finalement, démissionne le 9 frimaire an II (9 novembre 1793). Il reste néanmoins dans la région, et son attitude ambiguë lui vaut d'être arrêté et incarcéré à Marcigny le 29 avril 1794. Libéré, il déclare rester à Ligny comme "Propriétaire et cultivateur". Il se rétracte ensuite et, après le 18 fructidor (4 septembre 1797) qui relance la politique anti-religieuse et marque le retour à des mesures répressives impitoyables, il est contraint de vivre clandestinement. Il ne réapparaît qu'après le Concordat de 1801, signé entre Bonaparte, Premier Consul, et le pape, rétablissant la liberté des cultes.

Alexandre Ducray, réinstallé curé, meurt à Ligny en 1805. Pendant son absence, les fidèles assument comme ils le peuvent la continuité du service religieux, avec l'aide de ministres clandestins (un prêtre nommé Sarret, et un moine bénédictin de Cluny du nom de Brunet).

Le 22 nivôse an IV (12 janvier 1796), les gendarmes de Marcigny effectuent une perquisition chez Antoine Dumont sabotier à la Vaire (ou la Vesvre) et découvrent des registres de baptêmes et mariages célébrés clandestinement et concernant des habitants de Ligny mais aussi de la paroisse voisine de Vauban. Le 4 février suivant, les gendarmes reviennent chez le même Dumont, pensant trouver les réfractaires, mais ils ne découvrent qu'une cachette vide située entre deux murs, et faisant environ un mètre sur trois. Un certain nombre de maisons en Brionnais étaient munies de ces caches que l'on dénommait "le trou du curé". Le 16 pluviôse an V (4 février 1797), sans preuves formelles, le tribunal de Charolles condamne Antoine Dumont à un mois de prison et 100 francs d'amende.

5° / Mailly :

Jean-Marie Dumas était curé de Mailly depuis le 12 septembre 1768. Il refuse de prêter le serment et se cache chez des habitants de la commune. Il est remplacé par Camille Duret, né en 1760. Duret donne sa démission en 1793, mais reste sur place. Là, comme partout, des dénonciations visent les gens susceptibles de donner asile aux réfractaires. En 1796, au début de janvier, on signale au tribunal de Charolles qu'un nommé Charbonnier "autorise en sa maison des rassemblements religieux et fait célébrer la messe". Convoqué, Charbonnier reconnaît les faits. Le 9 pluviôse an IV (29 janvier 1796), il est condamné à deux mois de prison et 300 livres d'amende. Le réfractaire qui disait la messe chez Charbonnier se nommait

vraisemblablement Picat (Jean-Baptiste) et portait le pseudonyme de Claude le Suisse.

6° / Oyé :

A Oyé, François Bouthier est curé de la paroisse depuis le 7 juillet 1771, et il est assisté d'un vicaire nommé Jean Patissier. Le premier refuse catégoriquement de prêter le serment constitutionnel et s'enfuit. Réfugié en Suisse, il y décède le 16 août 1793. Il est remplacé par un assermenté nommé Ligonnet qui prend ses fonctions le 7 août 1791, mais meurt le 6 mai suivant. Le siège étant de nouveau vacant, c'est Patissier, l'ancien vicaire qui est nommé. Il exerce peu de temps, renonce bientôt à toute fonction ecclésiastique et se marie le 30 brumaire an IV (21 novembre 1795). Retiré totalement, il semble qu'il ait passé une grande partie de son temps à fréquenter les cabarets de la région jusqu'à son décès le 18 avril 1837. Pendant toute la période révolutionnaire, et même sous la Terreur, des prêtres réfractaires continuent à célébrer les offices et administrer les sacrements suivant l'ancien rite. Les habitants d'Oyé ont recours aux services de plusieurs d'entre eux, dont Louis Beauchamp, né à Jonzy le 29 juin 1760, exilé en Suisse, puis de retour dans le Brionnais en 1795 et, surtout, l'abbé Mamessier, ancien curé de Versaugues, qui n'émigra jamais et vécut dans la clandestinité de 1792 à 1799. Nous avons vu que, arrêté et incarcéré à Marcigny, il réussit à s'évader de la prison des Ursulines. Sillonnant sans cesse la région, il était partout et toujours insaisissable, défiant les troupes lancées à ses trousses. Les Brionnais l'avaient surnommé "Gilles sans-Peur". En juin 1794, sur instruction du comité de surveillance de Bel-Air-les-Foires, sept personnes sont arrêtées et deux placées en détention : Jean-Marie Devers et Philiberte Grizard, qui firent trois mois de prison. Le 6 août 1796 (19 thermidor an IV), deux cultivateurs, Jean Buisson et M. Mariller sont accusés de faire des

rassemblements chez eux. Traduits au tribunal de Charolles, ils seront acquittés. Le 22 ventôse an V, la gendarmerie intervient au milieu d'un office pour s'emparer de la personne de Louis Beauchamp, mais les fidèles présents bloquent les militaires et font échapper Beauchamp par une porte latérale pendant que la foule lance des pierres sur les gendarmes (selon le rapport du lieutenant Gérard qui commandait le détachement).

7° / Sarry, Saint-Bonnet-de-Cray :

On a peu d'informations sur Sarry. En 1791, le curé titulaire, M. Perroy, mourut le 19 mai. Il fut remplacé par Claude Ducroux, auparavant aumônier au couvent des Ursulines de Marcigny. Il fut, comme beaucoup de ses collègues, emprisonné à Marcigny le 10 floréal an II (29 avril 1794).

A Saint-Bonnet, le curé Etienne Deville prête le serment, puis démissionne en 1793. Son vicaire Gabriel Captier ne le suit pas et disparaît dans la campagne où, comme partout ailleurs, des fidèles le soustraient aux poursuites. Parmi les gens qui donnèrent asile aux proscrits, on peut citer les familles Magnien, Thevenet, Aumaître, Tacher, Grandjean, Vallorge et Captier.

8° / Saint-Christophe-en-Brionnais :

Chef-lieu de canton à cette époque, Saint-Christophe a pour curé Grégoire Brossette, originaire de Jarnosse dans la Loire, et âgé de 46 ans en 1789. Il refuse de prêter le serment et le district lui envoie comme successeur le nommé Jacques Charvet, né à La Clayette. Grégoire Brossette étant resté dans la commune, on lui "conseille" de s'éloigner et il quitte Saint-Christophe en 1792. Son vicaire Pierre Sarret, natif de Marcigny et âgé de 28 ans, s'exile en Suisse à la même époque. En 1794, Charvet renonce à toute fonction ecclésiastique et quitte la région. Pendant la Terreur, en l'absence de ministres du culte, c'est Mamessier

"Gilles-sans-Peur" qui célèbre les offices clandestins et administre les sacrements dans les fermes et les granges. Le comité de Surveillance et la société populaire mis en place dans la commune ne firent pas preuve d'un zèle révolutionnaire excessif, manquant peut-être de soutien dans la population.

9° / Saint-Didier-en-Brionnais, Sainte-Foy :

A Saint-Didier, Claude Vernay, né en 1756, prête le serment et démissionne en 1793. La commune fut sans histoire pendant toute la période révolutionnaire et aucun événement marquant n'y survint.

A Sainte-Foy, Pierre Bauderon, né à Charolles et âgé de 40 ans, refuse le serment et s'exile en 1792. Il reviendra seulement en 1800. Il est remplacé, le 24 juillet 1791, par François-Nicolas Messin, né le 8 avril 1738. Comme beaucoup, en 1793, il démissionne et quitte la région.

10° / Saint-Julien-de-Jonzy :

Il convient de dissocier Saint-Julien-de-Cray et Jonzy dont la réunion formera la commune de Saint-Julien-de-Jonzy.

A Saint-Julien-de-Cray, François Muguet prête le serment et renonce à toutes ses fonctions en 1793. On retrouve son nom dans les comptes rendus de certaines assemblées révolutionnaires où il voulait sans doute se démarquer de son passé. Il dut toutefois subir la détention à Marcigny en décembre 1793.

A Jonzy, Louis-Ennemond Beauchamp, né dans la commune en 1760, avait été nommé curé en 1789. Il s'exila en Suisse après avoir refusé de prêter le serment à la constitution. Il est remplacé par un "joueur", Claude Michel, né à Fleury-la-Montagne. En 1794, Michel se rétracte, entre dans la clandestinité, et la rumeur publique affirme qu'il aurait rejoint les armées vendéennes en lutte

contre la Convention. A plusieurs reprises, Louis Beauchamp dont nous avons déjà parlé, échappe aux gendarmes et aux agents de Lapalus lancés à sa poursuite en utilisant les déguisements les plus divers.

11° / Varennes-l'Arconce :

François Despierre, curé de la paroisse refuse le serment et s'expatrie en 1792. Il revient après le 9 thermidor qui met fin à la Terreur, mais, après le coup de force du 18 fructidor, il est arrêté et conduit à Mâcon. Peu de temps après, il fut déporté à l'île de Ré où il mourut. Son remplaçant se nommait Claude-Nicolas Chèze. Le 19 ventôse an II (9 mars 1794), quatre jeunes de la commune sont arrêtés. Il s'agit de François Augagneur, François-Marie Mamessier, Claude Papillon et Philippe

Ducarre. Ils sont accusés de "fanatisme et de royalisme". Conduits à Marcigny, ils sont ensuite déférés au tribunal de Chalon où on les menace de les faire juger par le tribunal révolutionnaire à Paris. Finalement, ils sont jugés le 8 vendémiaire et reconnus non coupables mais on les envoie rejoindre l'armée à laquelle ils avaient cru échapper. On a vu précédemment que l'abbé Mamessier fut nommé curé de Varennes après le Concordat.

Sources :

A.D. de Saône-et-Loire 2L district de Marcigny
Archives municipales de Marcigny
Abbé Paul Muguet "Persécutions religieuses sous la Révolution"
J.B. Derost

Tableau des Citoyens provenus d'après recensement des prêtres incriminés, et autres individus frappés par la Loi du 19 fructidor an 6. fait en exécution de l'arrêté du Département de Saône et Loire du 26 du courant relatif aux mesures prescrites par la Loi du 18 du même mois.

Nom de la Commune.	Nom de des Citoyens chez lesquels il sera fait des visites domiciliaires.	Motifs de l'incrimination.
Marcigny.	Charles Verchère dit Bonnet	recherche de prêtres réfractaires et de prêtres émigrés.
	Gaudente (dit Bonnet) prêtre d'un prêtre réfractaire.	Prêtre.
	Lestoy dit Grandy prêtre d'un prêtre réfractaire.	Prêtre.
	Corraud dit Chausmant.	Prêtre réfractaire prêtre réfractaire recherche d'émigrés et prêtres réfractaires.
	La Citoyenne Verchère dit Bonnet prêtre d'un prêtre réfractaire.	Prêtre.
	La Citoyenne Lestoy	La recherche de prêtres réfractaires.

LE SITE GALLO-ROMAIN de LA TOUR à SAINT-MAURICE-LÈS-CHATEAUNEUF

*D'après le récit qu'en fit à l'époque Monsieur Claudien Desseaux à son gendre
André Guittat*

Au lieu-dit La Tour sur la commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf aux confins de la Bourgogne du Sud, partie avancée du département de Saône-&-Loire, une découverte importante fut révélée lors des travaux d'adduction d'eau.

Nous sommes en 1959 lorsque, dans une prairie appartenant à Monsieur Desseaux, dans la parcelle cadastrée sous le numéro 462 inscrite sous le nom de "La Garenne", la pelle mécanique mit à jour une étrange sculpture en pierre calcaire enfouie à environ 1 mètre, accompagnée de 4 éléments. Il semblerait d'après les gens voisins, à cette époque, que d'autres éléments n'auraient pas été révélés et se trouveraient encore enfouis.

Cette parcelle d'un peu plus de 5 hectares est traversée d'ouest au sud par la tranchée d'adduction d'eau. Elle s'inscrit entre la départementale reliant Châteauneuf à La Clayette et celle allant de Châteauneuf à Chauffailles.

Son altitude est d'environ 380 mètres, la déclivité est en effet importante depuis la vallée du Sornin, la rivière arrosant Châteauneuf.

Cette découverte alerta le groupe archéologique de Charlieu, ville voisine de 11 kilomètres du lieu du site. Ces archéologues amateurs se mirent au travail et découvrirent une construction et du matériel gallo-romain, lesquels, suivant leur interprétation, serait de la fin du 1er siècle après J.-C.

Ce que paraît confirmer le livre de Jean Perche qui situe le lieu-dit "La Tour" sur une probable voie romaine reliant Marcigny à Chauffailles (carte page 72

et 73) de son livre "Récit pour le sud de la Bourgogne" Charolais, Sud-Autunois, Brionnais.

Deux membres de la société archéologique de Charlieu, Messieurs Quey et Chopelin, firent une communication à la revue Archéologique du Centre, parue en 1966.

L'étude fort détaillée de cette stèle et les comparatifs avec d'autres monuments semblables leur permirent de conclure qu'il s'agissait bien d'une stèle funéraire. Peut-être celle de l'habitant des lieux, puisque les éléments de construction dégagés ne laissent aucun doute sur l'habitation de ces lieux par les hommes vers la fin du 1er siècle ou le commencement du 2e après J.-C.

La photographie de cette stèle permet d'en analyser les détails et amène à interpréter les messages qu'ont voulu transmettre ceux qui l'ont érigée.

Malheureusement la partie la mieux conservée semble être le dos et le côté gauche du personnage.

L'oiseau, qui est brisé au niveau du cou, est tout de même assez évocateur : la forme des ailes, les pattes, les serres, ne peuvent qu'appartenir à un aigle.

Cet aigle tient dans ses serres un médaillon dans lequel apparaît une tête humaine. Cette tête est bien ronde ; elle est surmontée d'une calotte, les yeux sont en amande, le nez est épaté, les lèvres sont épaisses.

Sont également visibles deux animaux opposés par le postérieur dont seuls les



Photo communiquée par la Société des Amis des Arts de Chazellu

*Stèle gallo-romaine
découverte à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf*

corps subsistent, permettant de les identifier comme étant un sanglier et un bélier.

Ces deux animaux sont familiers de la mythologie celtique, le sanglier est associé au monde des morts, et la réunion de ces deux animaux peut être une représentation de l'autre monde, et illustrer le symbole de l'immortalité de l'âme. Laquelle serait élevée aux cieux par l'aigle qui enserme la tête représentant sans doute le défunt. En effet dans les religions gauloise et gallo-romaine, toute la personnalité de l'individu, son âme, se trouvent dans le crâne.

Le fait que cette stèle se situe dans le périmètre d'une construction gallo-

romaine identifiée à l'époque par l'équipe des archéologues charliendins, indique qu'il s'agit de la stèle funéraire de l'habitant des lieux qui devait être un personnage important de l'endroit.

(Sources : Mémoire de Messieurs Claude Chopelin et Jacques Quey, paru dans la revue archéologique du Centre N° 20 de 1966).

DE LA GASTRONOMIE ROANNAISE AU XVIII^e SIÈCLE... ...ET DE L'APPÉTIT DES BRIONNAIS

par Daniel Margottat

Ce n'est pas faire publicité que de reconnaître à la table roannaise des lettres de noblesse portées très haut depuis maintenant plusieurs dizaines d'années. Il sera peut-être intéressant au lecteur d'apprendre que déjà au dix-huitième siècle la table roannaise était fort honorée.

Le Marquis Abel de Vichy, seigneur de Montceaux-l'Etoile, était l'époux de Madame de Saint-Georges, originaire de Saint-André, en Forez. Les voyages du Marquis, de ses fils, de ses secrétaires, de son comptable, de ses gens, étaient donc fréquents d'un château à l'autre. De Saint-André à Montceaux-l'Etoile, le franchissement de la Loire était indispensable, sans compter le transport des marchandises par bateau depuis Roanne jusqu'au port de Baugy.

Il semble que tout ce beau monde ait choisi avec soin son lieu de "halte-repas". Ce sera Roanne, chez l'aubergiste Pichon. Les gens du Marquis y auront "table ouverte" et profiteront largement des poissons de la Loire. En effet, un mémoire d'un montant de plus de 485 livres sera adressé au marquis en décembre 1780, mémoire récapitulatif de juin 1778 à août 1780 (avec une coupure de 5 mois) près de soixante-dix repas pris par les uns ou par les autres, en tout plus de deux cents convives.

L'examen de ce mémoire est instructif et aussi fort réjouissant.

Le marquis a bon appétit. Le 17 juin 1778, il se fait servir à souper un brochet, deux saumons, des œufs, une alose, des asperges, une salade, un dessert, le tout arrosé d'une bouteille de

Beaujolais. Abel de Vichy dut être satisfait, car le 9 juillet, ils sont cinq à table, auxquels on sert : côtelettes, barbeau, fricassée de poules, soupe, langue de bœuf, bouilli, gigot de mouton, pigeons en pâtés, salade, artichauts frits, œufs au verjus, brochet, haricots, et en dessert : cerises, confiture de fraise, biscuits et massepain. Ajoutons que les domestiques, bien que ne mangeant pas à sa table, seront également servis à l'auberge (4 au déjeuner, 7 au dîner).

Le Marquis revient souper le 18 (cinq domestiques l'accompagnent) où il se sustente de brochet, d'œufs, de haricots, d'une omelette, d'une truite au bleu, de poissons frits, d'artichauts, de salade, d'écrevisses... et de deux bouteilles de Beaujolais.

Les deux garçons qui faisaient probablement partie du repas du 9, reviennent le 19 où ils prendront le déjeuner, le dîner et le souper. Admirons. Au dîner : soupe, bouilli, côtelettes, deux gras doubles, deux poules à l'estragon, une entrée de pigeon, un canard aux oignons, un ris de veau, deux pigeons en pâtés, deux poules rôties, des œufs au lait, des écrevisses, des haricots. Trois bouteilles de Beaujolais seront nécessaires pour accompagner le festin. Le soir, le souper, plus léger, se contentera d'une rouelle de veau, de ris de veau, deux poules rôties, rognon de veau, haricots, œufs brouillés, salade. Deux bouteilles, une de blanc, une de rouge suffiront.

Arrêtons là, pour des repas plus ascétiques. L'abbé Denis, l'homme d'affaires du Marquis, se contente de poulet et de fromage, mais boit sa

bouteille de Beaujolais. Quant à Georges (le maître d'hôtel) et Niodet (le secrétaire), si leur repas est simple, il est arrosé d'une chopine de vin de Malaga. Il arrive au Marquis de quitter l'auberge avec un en-cas, comportant un poulet, du pain et des fruits.

Nous avons donc confirmation qu'à cette époque, déjà, la réputation de gourmets et de gourmands des Brionnais n'était pas usurpée, et gloire soit rendue à l'aubergiste Pichon, devancier de l'illustre table roannaise.

EN BREF, LE SAVIEZ-VOUS ?

OURAGAN SUR CHAUFFAILLES ET SA RÉGION

Information communiquée par Jean-Luc Chanut

A une époque où le réchauffement de la planète n'était pas invoqué comme cause des tempêtes, il semble qu'elles sévissaient déjà. En effet, les 21 et 22 Juin 1842, une affreuse tempête portait la désolation dans plusieurs cantons et, en particulier, dans celui de Chauffailles.

Là, toutes les récoltes furent détruites avant d'être cueillies, plus de trois cents maisons furent renversées et quinze personnes furent tuées. Si, par maisons "renversées", on peut lire, "à la toiture arrachée", les quinze personnes tuées font assez comprendre l'intensité du désastre.

"On ne peut encore apprécier tous les dégats" écrivait le curé de Chauffailles. "Vous entendrez beaucoup de versions sur ce triste évènement ; loin d'être exagérées, elles restent au-dessous de la vérité. Il faut l'avoir vu pour s'en faire une idée".

Dès le 1er juillet suivant, dans un mandement (1) adressé à tous les curés de son diocèse, Mgr Bénigne d'Héricourt les invitait à faire prier pour la population de Chauffailles qui avait fait d'immenses sacrifices pour la construction de son église : "Cette église, la gloire de toute cette contrée si chrétienne, a souffert considérablement". Evoquant le bonheur qu'il avait éprouvé lors de sa consécration quelques années plus tôt, il poursuivait : "les jours de joie se sont changés en jours de deuil" ...les jugements du Seigneur sont impénétrables".

(1) Mandement : écrit qu'un évêque fait publier dans son diocèse et par lequel il donne aux fidèles des instructions ou ordres relatifs à la religion.

L'HOPITAL DE MARCIGNY TROIS SIÈCLES D'HISTOIRE

par Georges Déclas

Si l'histoire de l'établissement depuis la fin du XVI^e siècle est bien connue grâce aux archives qui nous sont parvenues, on ne peut, en revanche, avoir de certitudes sur ce qui existait à une époque plus reculée dans le domaine de la santé et des soins aux malades.

Faute de documents, on peut penser que, comme dans beaucoup de villes, il exista près du Prieuré un lieu d'accueil d'ailleurs plus réservé aux errants qu'aux malades de la cité. Il était en effet dans la tradition monastique et en particulier clunisienne d'offrir le gîte et le couvert aux gens de passage quelle que soit leur condition. On sait également que le prieuré avait créé, en dehors des limites de la ville, un établissement pour accueillir les lépreux. Fréquente au Moyen-Age particulièrement après les premières croisades, où elle sévissait de façon endémique, la lèpre suscitait la peur et la répulsion. Rejetés par la société toute entière, les lépreux étaient condamnés à une errance solitaire ou parqués dans des "maladreries" dont ils ne pouvaient sortir que dans des conditions très strictes et munis d'une crécelle destinée à signaler leur présence. La maladrerie de Marcigny était installée à la limite actuelle des communes de Marcigny et de Saint-Martin-du-Lac, au lieu-dit "La Maladière", dont le nom évoque bien l'origine.

Jusqu'au XVI^e siècle, on note peu d'évolution dans les structures sanitaires à Marcigny. Les problèmes de santé publique restent du domaine de la charité prise en charge, le plus souvent, par le clergé local et les ordres monastiques. Dans les périodes

d'épidémies, les habitants n'ont guère d'autre ressource que de rester cloîtrés chez eux ou, pour les plus fortunés, de fuir dans la campagne environnante.

I - LE TESTAMENT GOUDAUDIER

La deuxième moitié du XVI^e siècle est marquée par la tragédie des guerres de religion. Marcigny, située à la limite de la Bourgogne et du Bourbonnais, est un point de passage important pour les armées des deux camps, d'autant plus que la religion réformée est bien implantée dans la région : Paray-le-Monial, Charlieu, mais aussi Marcigny, ont une forte communauté protestante (on connaît dans cette ville le juge Jean Raquin et deux bouchers, Menant et Chauvais). A plusieurs reprises, Marcigny est investie par les Huguenots et mise à sac. L'épisode le plus dramatique se situe le 10 mai 1562 où une troupe protestante forte de 1500 hommes, sous le commandement de Poncenat, seigneur de Droiturier et lieutenant du célèbre Baron des Adrets, pille la ville et saccage le prieuré d'où les bénédictines avaient fui à leur arrivée. Les soldats resteront jusqu'au 5 juin suivant et, à leur départ, laisseront la ville dévastée et exsangue. La population de Marcigny vit dans la peur permanente, la misère progresse rapidement, et quelques notables de la ville sont préoccupés par la détresse de leurs concitoyens. Georges Goutaudier, "licencié aux lois", est de ceux-là. En ce 17 janvier 1568, il est "malade dans son corps et détenu dans son lit". En fait, il sait que ses jours sont comptés et il se résout à faire consigner ses dernières volontés par le notaire maître Etienne Jardin. Outre les habituelles recommandations concernant la

sépulture et les donations pour le repos de son âme, il souhaite adoucir le sort des déshérités de la ville. A cet effet, il institue "pour les pauvres de Dieu l'annuelle et perpétuelle rente de douze vingt (240) livres tournois monnaie du roi". Les héritiers devront convertir cette rente en "une aumône générale publiée chaque année et distribuée en pain et argent aux pauvres et malheureux en la meilleure façon et manière que bon semblera aux exécuteurs testamentaires". Le premier exécuteur nommé par Georges Goutaudier est le juge Jean Raquin dont nous avons parlé précédemment, chef de file du parti protestant à Marcigny. Il semble bien que, tout en affirmant son attachement à l'église catholique par les dons qu'il lui fait, Georges Goutaudier ait eu quelques sympathies pour la religion réformée sans pour autant s'y convertir. Il donne ainsi l'image d'un homme de tolérance à une époque où on ne la pratiquait guère.

II - L'AUMONE GOUTAUDIER A L'HOTEL-DIEU

Les dernières et généreuses volontés de Georges Goutaudier ne furent, hélas, respectées ni par ses héritiers ni par les exécuteurs testamentaires. On n'en connaît pas les raisons précises, mais il semble bien que les incertitudes politiques, les troubles de la guerre ajoutés à la cupidité, en soient les principales.

Cependant, les échevins de Marcigny ne voulaient pas laisser la déshérence se prolonger car la misère était grande et les besoins immenses. Ils avaient donc déposé un recours auprès du tribunal du bailliage de Mâcon (en effet, depuis un arrêt du 30 mars 1323 dit "arrêt d'intérim", Marcigny relevait du tribunal royal de Mâcon avec appel au Parlement de Paris). Les choses traînaient depuis fort longtemps, car la procédure en ce domaine était lente et ce n'est que le 17 février 1618, soit 50 ans après le testament, que le

Parlement de Paris rendit sa décision. Aux termes de son arrêt du dit jour "la souveraine cour de Parlement de Paris condamne Jean Roscelin bourgeois de la ville de Paray en qualité de tuteur de Girard Raquin fils de feu Jean Raquin vivant conseiller du roi, lieutenant au bailliage de Semur-en-Brionnais à rendre compte aux échevins de Marcigny du principal et arrérages de la rente de 240 livres léguée par défunt Georges Goutaudier aux pauvres dudit Marcigny et ce depuis le 14 janvier 1568". Le montant du capital dû par les héritiers Goutaudier à la ville de Marcigny est évalué à 3600 livres. Le paiement en est effectué en espèces (*quarts et demi-quarts d'écus, testons et demi-testons, pistoles et écus*) par Jean Roscelin entre les mains de Maître Claude de la Motte procureur au bailliage de Semur lequel est chargé de constituer l'aumône initialement prévue, ce qui est fait le 21 mai 1618 par devant maître Verchère, notaire royal. A noter que, par mesure de précaution, le sieur de la Motte est responsable sur ses biens propres et ceux de ses héritiers de la pérennité de la rente.

Les années passent, Louis XIV succède à Louis XIII, la misère est toujours bien présente et les échevins, conscients des problèmes de santé publique de la ville, souhaitent créer un établissement de soins et d'accueil pour les malades. Les lenteurs administratives sont telles qu'il faut attendre le 16 janvier 1688 pour que l'assemblée des habitants et les échevins décident, par une délibération formelle, d'établir un hôpital à Marcigny. A cet effet, "on demandera deux sœurs hospitalières de l'hôpital de Dijon dont l'une serait Françoise Jacquet de Chalonnay", parente du Syndic perpétuel (maire). Cette requête reçoit l'agrément de l'évêque de Langres dont dépendent les hospitalières de Dijon.

III - CONSTRUCTION ADMINISTRATION, FINANCES

Avoir le personnel soignant est une

chose, mais il faut un local suffisamment vaste pour recevoir les malades et les services. Les études préalables prennent beaucoup de temps et ce n'est qu'en 1695 que les travaux de construction sont donnés en adjudication à Jacques Alamartine, charpentier, et à Jean Bouley, maçon, moyennant la somme de 2350 livres. L'adjudication est faite par messieurs Jean Jacquet de Chalonnay et Claude Verchère *"recteurs dudit hôpital"*. La quittance pour achèvement des travaux est donnée le 4 septembre 1697.

En 1698, les habitants présentent solennellement une requête à monseigneur Desenaux, évêque d'Autun, afin d'obtenir l'autorisation d'établir définitivement l'hôpital hôtel-Dieu de Marcigny (il faut rappeler que, à cette époque, les hôpitaux sont sous la tutelle de l'Eglise). L'évêque, le 22 mai 1698, commet le sieur Thienne, curé de la ville, pour faire la visite des lieux en présence des habitants et dresser procès-verbal de *"commodo et incommodo, du fonds de recettes pour la subsistance des pauvres comme aussi du lieu destiné à la célébration de la messe"*. Le sieur Thienne s'acquitte de sa commission, dresse le procès-verbal demandé et fait la bénédiction de la chapelle le 30 août 1698. Le montant des actifs de l'établissement est évalué à *"9532 livres produisant 500 livres 7 sols d'intérêts annuels"*.

En cette même année 1698, les sœurs Françoise Jacquet de Chalonnay et Michelle Tisserand sont envoyées de l'hôpital de Dijon pour servir le nouvel établissement de Marcigny, mais, en 1703, l'évêque de Langres intime aux deux religieuses l'ordre de rentrer à Dijon faute de quoi elle devront rester définitivement à Marcigny. Les habitants et les échevins leur offrent *"leur demeure et nourriture pendant leur vie entière"* afin de les garder et, bien sûr, elles restent.

En 1705, l'assemblée des habitants demande à l'évêque d'Autun son

consentement pour obtenir du Roi des "lettres patentes" (acte royal) reconnaissant l'établissement de l'hôpital, *"lequel évêque accepta le 10 mars 1705 à la condition que ledit hôpital demeure sous sa juridiction"*. Dans le même temps, Dame Catherine de la Chaise d'Aix, Prieure de Marcigny et seigneur du lieu, donne également son autorisation le 16 juin 1705. La requête est expédiée à la chancellerie royale et, enfin, en février 1709, au cœur du terrible hiver qui désole la France, Louis XIV signe l'acte qui assure à l'hôpital de Marcigny sa reconnaissance officielle, gage de sa pérennité, et lui confère *"tous les avantages et prérogatives accordés à tous les hôtels-Dieu de notre royaume"*. Les lettres patentes sont enregistrées par le Parlement de Dijon, le 11 juillet suivant.

Dans les années qui suivent, l'établissement s'organise et son patrimoine s'enrichit par les dons que lui font des familles riches de la région. Quelques mesures administratives viennent compléter les textes fondateurs. C'est ainsi que, en 1709, les "Elus généraux de Bourgogne" (la Bourgogne étant un "pays d'état", c'est l'assemblée des élus qui prend les décisions d'ordre financier), sur injonction royale, votent une exemption de droit de 9 livres par minot (environ 40 litres) de sel. Par cette mesure, les hôpitaux échappent en grande partie à la gabelle. En 1732, le roi Louis XV accorde à tous les hôtels-Dieu du royaume le droit de boucherie de carême (eux seuls pourront vendre de la viande et du gibier pendant cette période).

En 1717, les revenus se montent à 909 livres 10 sols, mais quelques opérations malheureuses portant sur des remboursements en *"billets de banque"* (c'est l'époque du fameux John Law dont la faillite ruina pas mal de gens) ramènent les ressources à 675 livres ce qui apparaît comme notoirement insuffisant. En 1750, les recettes

s'établissent à 2360 livres 19 sols 6 deniers. Le 11 septembre 1764, un compte-rendu fait état de 2510 livres. Les charges se montent à 816 livres (pensions des sœurs pour leur entretien, messes, "cens et servis au prieuré", rentes aux "sociétaires" et aux Ursulines, gages des domestiques, etc...) Il reste donc 1694 livres pour *"entretenir tous les pauvres, 7 sœurs, 3 domestiques ce qui serait impossible sans une grande économie, le secours de la providence et les libéralités des administrateurs"*.

IV - LE PERSONNEL HOSPITALIER

Ouvert en 1697 avec Françoise Jacquet de Chalonnay et Michelle Tisserand, l'hôpital reçoit en 1706 Jeanne-Marie Deshaires comme troisième religieuse. Elle s'intègre très bien et, la sœur Tisserand étant morte en 1712 et la sœur de Chalonnay en 1714, elle *"soutient et augmente considérablement cet hôpital par ses soins, sa vigilance et ses bonnes mœurs"*. En 1718, la sœur Geneviève Verchère vient assister J.M. Deshaires et, en 1729 Claudine Maublanc complète le groupe jusqu'à son décès en 1735. En 1733, on note l'arrivée de Claudine Faure qui renforce l'équipe soignante jusqu'à sa mort survenue en 1760. En 1756, l'hôpital reçoit sœur Françoise Godin et, en 1760, Bénigne Granjean. En juin 1765, Jeanne-Marie Saulnier de la Noue *"fait profession au dit hôpital"* et, à cette occasion, sa mère veuve et héritière de Pierre Saulnier de la Noue signe un acte selon lequel, *"une somme de 1500 livres sera donnée à l'établissement un an après sa mort"*.

Il est évident que durant toute cette longue période, le personnel soignant est essentiellement constitué par les sœurs hospitalières (au nombre de sept dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle) assistées, pour les tâches purement matérielles, de quelques domestiques (trois le plus souvent, mais dont le nombre est ramené à deux par le règlement édicté en 1788 pour

remédier aux difficultés financières chroniques).

V - L'HOPITAL PENDANT LA REVOLUTION

Dans les premières années de la Révolution aucun évènement majeur ne vient troubler le fonctionnement de l'établissement, mais la mise en place de la constitution civile du clergé crée les mêmes problèmes que dans les paroisses et, les trois religieuses restantes ayant refusé le serment constitutionnel, sont incarcérées en mars 1793. Elles seront remises en liberté en novembre 1794 en raison des "services rendus". Afin d'assurer la continuité du service aux malades, la municipalité a recours à trois Ursulines ayant prêté le serment. Il s'agit de Madeleine Gauthier "supérieure", Jeanne Jacquet et Jeanne Aupècle. Au début de 1794, l'hôtel-Dieu devient la "maison d'humanité" et la tutelle administrative passe aux autorités municipales. Le 5 nivôse an III (25 décembre 1764), les administrateurs provisoires font une enquête sur le nombre des malades et les "provisions". Les sœurs déclarent qu'elles ont *"onze hommes, deux femmes et un enfant âgé de quatre mois. Elles ont en outre, une servante une autre femme gagée et, pour toutes provisions un quintal de froment, 80 livres de seigle, cinq pièces de vin, deux chars de bois et une vache, laquelle ne fournit point de lait, attendu qu'elles n'ont rien pour la nourrir, un petit cochon de soixante livres"*. Le bureau demande à la municipalité de fournir immédiatement les denrées nécessaires, mais il faudra encore de nombreuses démarches pour obtenir satisfaction, car les lenteurs administratives sont toujours bien présentes. L'état matériel de l'établissement laisse beaucoup à désirer. Le 12 nivôse, (1er janvier 1795) le citoyen Cartier administrateur déclare avoir vu *"dans la salle des hommes six lits par terre où couchent les prussiens et déserteurs que ces lits sont dans l'humidité et presque pourris, qu'à côté d'iceux il y a une terrasse où*

ils font leurs besoins, que la terrasse n'a point de couvercle exhalant une odeur des plus fétides". On voit qu'il y a encore beaucoup à faire pour que l'hygiène la plus élémentaire règne dans la maison. Cependant, les priorités des responsables de la commune sont ailleurs (la guerre fait rage aux frontières et l'effort militaire mobilise toutes les énergies) et la situation de l'hôpital devenu "maison d'hospice" ne s'améliore pas. Le 30 pluviôse an III (18 février 1795), le bureau constate que beaucoup de malades "sont rongés de gale et remplis de poux". Le 25 ventôse (15 mars 1795) les administrateurs remarquent que "la pharmacie est dénuée de toutes espèces de remèdes pour le soulagement des malades" et chargent l'officier de santé Batilliat (il cumule les fonctions de médecin et d'apothicaire) de se procurer les produits nécessaires. Marié à une sœur du futur général Fressinet, il habite Marcigny. Conscient de l'urgence de la situation, Batilliat s'efforce de remplir au mieux sa mission. Le 15 germinal (4 avril 1795), il demande et obtient 25 livres de salpêtre (denrée rare, car utilisée pour fabriquer la poudre dont on a tant besoin). Il se propose de "purifier ce salpêtre en sel de nitre pour les tisanes" (le sel de nitre ou azotate de potassium était utilisé à cette époque pour confectionner des tisanes diurétiques). Le 30 floréal (19 mai) le bureau mandate Batilliat pour aller à Charolles voir la pharmacie de feu Nicolas Fricaud, apothicaire, récemment décédé et, le 22 messidor an III (10 juillet 1795), Batilliat achète pour le compte de l'hôpital la pharmacie à la veuve Fricaud, pour la somme de 1200 livres. Cette magnifique collection de pots en faïence de Nevers est actuellement en dépôt au musée de la Tour à Marcigny.

VI - DE LA REVOLUTION A NOS JOURS

La Révolution passée, l'hôpital poursuit son activité, mais sa capacité s'avère vite ~~insuffisante~~ et il faut songer à des

agrandissements. Le projet voit le jour en 1861. On récupère l'ancienne chapelle pour restructurer les locaux, mais il faut, bien entendu, reconstruire une chapelle et, le jeudi 21 mai 1861, Claude Des Claines, maire de Marcigny et conseiller général, accompagné de Marc Antoine Bachelet, 1er adjoint, Benoît Lapillonne, 2e adjoint, et, François Cognard, membre de la commission administrative, procède à la pose de la première pierre de la chapelle. "Après les prières récitées en pareil cas par Jean Alamartine curé de Marcigny, le maire reçoit des mains de l'adjudicataire une truelle de mortier qu'il a appliquée sur la pierre placée à l'angle ouest de la chapelle" Les plans et devis ont été établis par Michaud architecte à Roanne en 1859, et approuvés par le préfet de Saône-et-Loire, le 12 août 1860. Les travaux sont adjugés à Rousseau de Marcigny le 28 octobre 1860, qui a consenti un rabais de 4 % sur le devis initial de 33 500 F (or).

A part quelques travaux d'aménagement intérieur, et d'entretien du gros œuvre, il y a peu de changements au cours des années qui suivent et il faut attendre les années 1970 pour voir évoluer l'établissement de manière significative sous l'impulsion de la directrice de l'époque Alice Morel. En 1971, le bâtiment du service de médecine est inauguré, et de très importants travaux d'humanisation entrepris.

VII - EN GUISE DE CONCLUSION

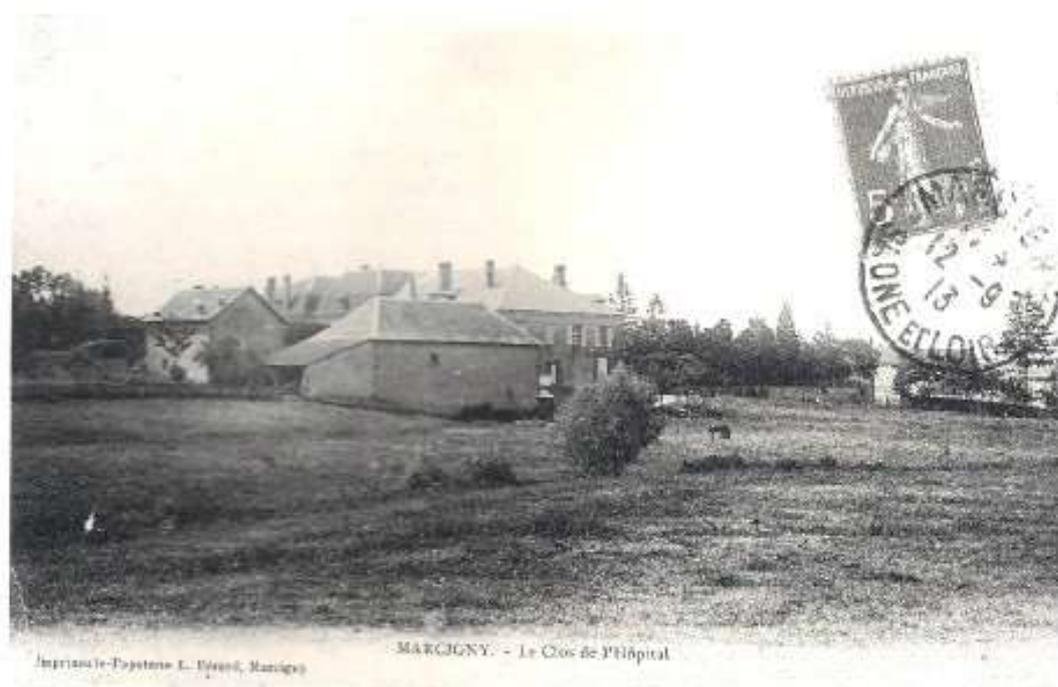
Depuis trois siècles, l'hôpital de Marcigny est un élément incontournable de la vie de la cité. Ses magnifiques bâtiments du XVIIIe valorisent le patrimoine architectural de la ville et l'établissement continue la tradition humanitaire et sociale voulue par ses fondateurs. Pour s'adapter aux exigences nouvelles, il évolue sans cesse comme en témoigne le projet ambitieux de restructuration adopté en 1993 par le conseil d'administration.

Organisme bien vivant, l'hôpital est un des liens privilégiés de Marcigny avec son passé.

Sources :

Archives municipales de Marcigny
Archives de l'hôpital de Marcigny

NB : Durant tout l'été 2000, au musée de la tour à Marcigny, une exposition est consacrée à l'hôpital. Dans la salle de la pharmacie, on peut voir l'original du testament Goutaudier, les lettres patentes de Louis XIV, des plans et autres documents.





Hôpital de Marcigny en mai 2000



*Portrait présumé de Georges Goutaudier XVIIe siècle
collection Hôpital de Marcigny, dépôt au Musée de la Tour*



Tableau XVIIe siècle - collection Hôpital de Marcigny, dépôt Musée de la Tour

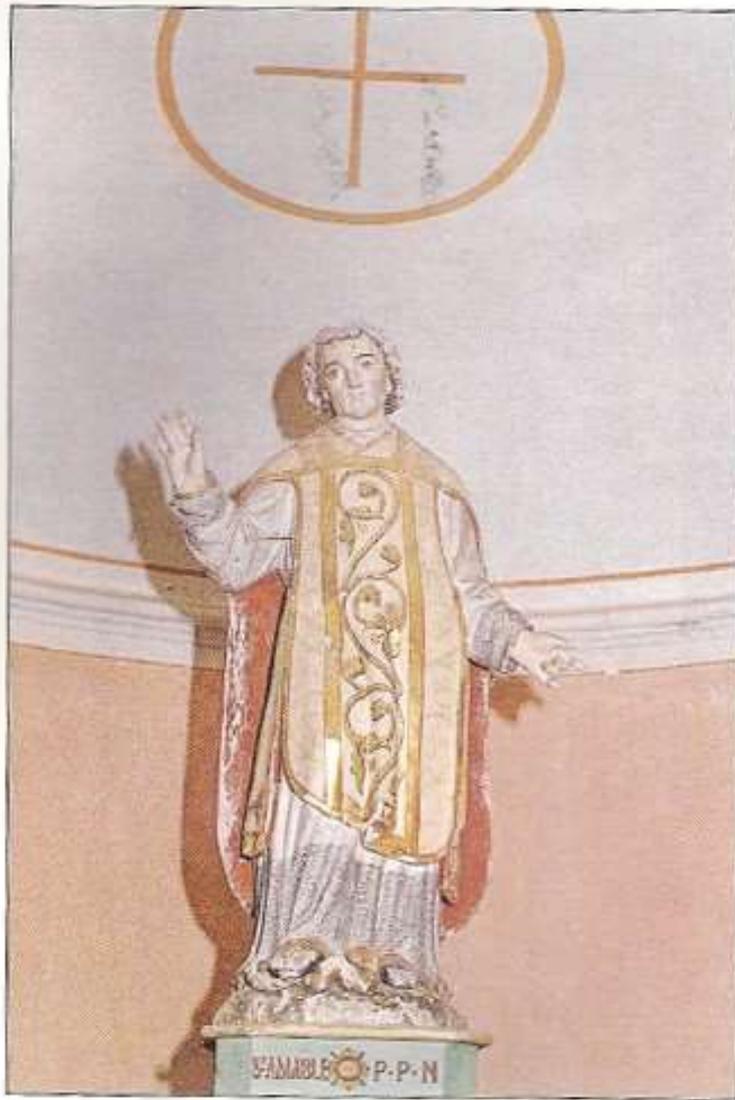




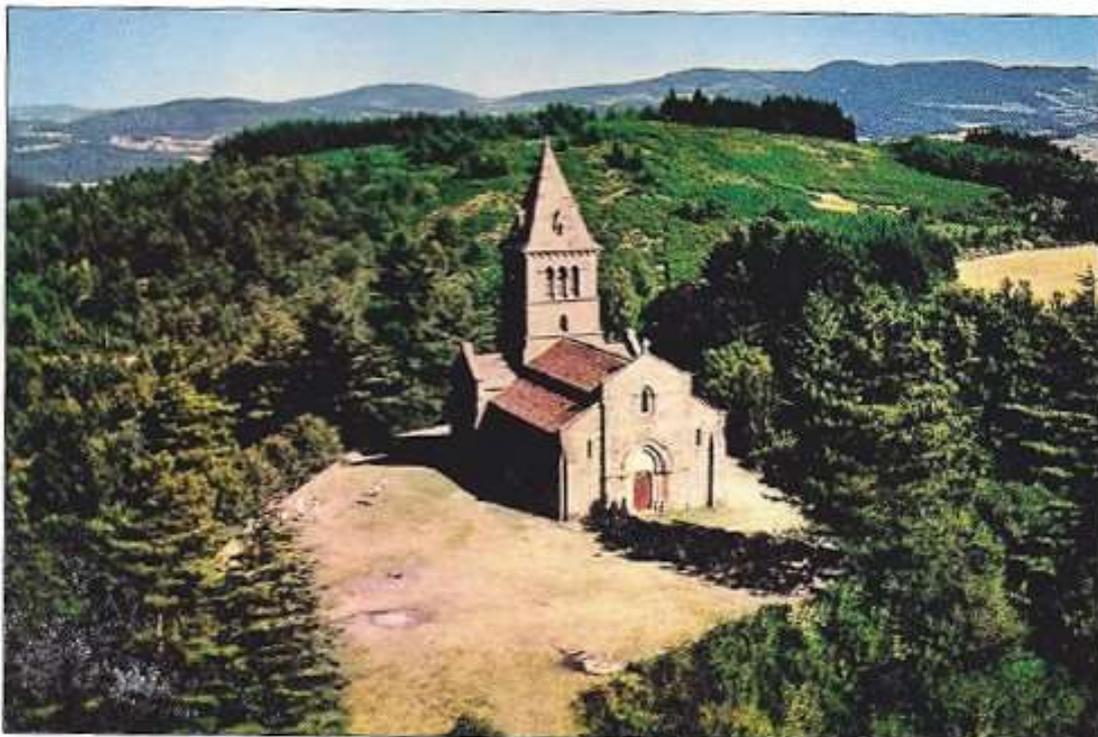
Statue de Saint-Amable (XVIIe siècle, église de Ligny)



Chapelle Saint-Amable restaurée



Statue de Saint-Amable (XIXe siècle, nouvelle chapelle)



La chapelle de Dun



Assiette de la période révolutionnaire - Collection Musée de la Tour, Marcigny



Assiette de la période révolutionnaire - Collection Musée de la Tour, Marcigny



Aux portes du cuvage



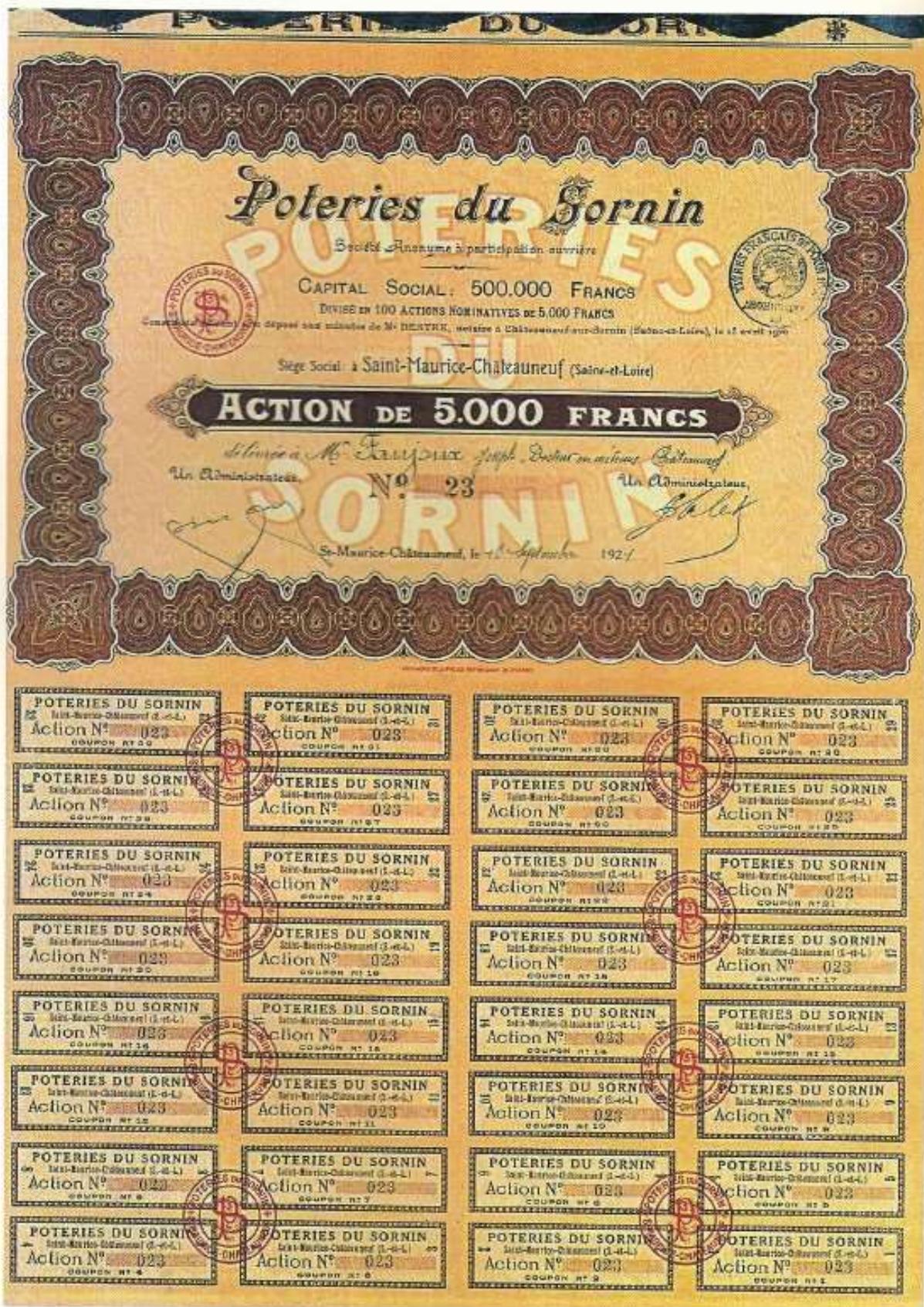
Vendanges en Brionnais

CENTENAIRE de la RESTAURATION



de la
CHAPELLE de DUN
25 Juin 2000

C du Barry
16 mai 2000



Nous avons relaté dans le numéro 1 de Mémoire Brionnaise, l'existence à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, dans les années 1921, 1922, 1923 d'une poterie, utilisant la terre des carrières de la commune, ainsi que la terre provenant des carrières du village voisin de Ligny-en-Brionnais. La fondation de cette entreprise s'effectua par l'apport de nombreux souscripteurs auxquels fut remise une action nominative. Comme l'indique la photocopie d'une de ces actions, aucun coupon ne fut distribué, car la société ne put faire face à une concurrence qui s'avéra d'une telle virulence que, peu après sa mise en route, la Poterie du Sornin s'arrêta.

SAINT AMABLE DE L'ETOILE

par Armand Merle

Aux confins de la fertile plaine de la Limagne et de la chaîne des volcans d'Auvergne, se dresse la belle ville de Riom. C'est là qu'au Ve siècle, Amable exerçait son ministère de prêtre.

Son nom dérivé d'aimable, lui aurait été donné pour son "naturel affable et gracieux". Pourtant, il n'aimait pas les voleurs et il les punissait volontiers, leur laissant parfois "une tête pleine de trous et de bosses, les joues enflées et livides de meurtrissures". Mais il accomplissait des merveilles. Grégoire de Tours affirme qu'il était d'une sainteté admirable et l'on dit qu'il chassait les démons et commandait aux feux et aux serpents. Il était, en outre, doté d'une voix sublime et fut chantre à l'église cathédrale qu'il avait fait bâtir et qu'il avait dédié à Saint Bénigne, évêque de Bourgogne. Dès sa mort, vers 475, ses compatriotes, qui le vénéraient, proclamèrent sa sainteté, et l'église Saint Bénigne, où il avait été inhumé, devint tout naturellement l'église Saint Amable.

Les prodiges qu'il avait accomplis de son vivant se multipliaient sur sa tombe, qui devint un lieu de pèlerinage des plus fréquentés, au point que cette affluence donna une véritable notoriété à la cité. Bientôt, Riom s'entoura de fortifications et devint une "ville forte" bâtie autour de son église. Elle acquit une importance considérable et devint le siège de l'Administration Royale. Bien que Clermont fût la capitale ecclésiastique et économique de la province, et malgré des siècles de rivalité effrénée entre les deux villes, Riom conserva toujours son titre de capitale judiciaire. Aujourd'hui encore,

la patrie de Saint-Amable est toujours le siège de la Cour d'Appel ; de retentissants procès s'y sont naguère déroulés. Son église, devenue Basilique Saint-Amable en 1912, est du plus pur style roman auvergnat et mérite une visite.

A cent et quelques kilomètres de là, à demi cachée dans les frondaisons du bocage brionnais, une modeste chapelle, humble et discrète, s'aperçoit tout au bord d'une petite route qui, des rives du Bézo au bas de Ligny, grimpe en tortillant rejoindre Vauban. Le promeneur curieux apprendra que cette chapelle est dédiée à Saint-Amable.

Nous sommes là, au cœur de l'ancienne seigneurie de l'Etoile, et le quartier, qu'autrefois on dénommait "les Burtinaux", est aujourd'hui devenu celui de Saint-Amable.

L'Etoile était l'une des trois seigneuries qui, avec Champrond et l'Abbaye de Saint-Rigaud, se partageaient l'essentiel de la paroisse de Ligny-en-Brionnais. Après avoir appartenu aux Fougère, puis aux Saint Georges, elle passa aux du Claux, par suite du mariage de Marguerite de Saint Georges avec Jacques du Claux, en 1633, et resta dans cette famille jusqu'en 1778.

Nous savons que les du Claux étaient originaires d'Auvergne, mais quelles sont donc les raisons qui les ont poussés à édifier là, une chapelle dédiée au saint patron de Riom ?

Vers 1680, Marie de Bellerian, épouse, mais veuve, d'Aimé du Claux, fils de Jacques, se rendit compte que ses

enfants, et surtout un garçon de 7 à 8 ans, étaient l'objet d'attentions particulières et plus que douteuses de la part d'un homme attaché à son service. Eplorée, désespérée, la mère ne savait à quel saint se vouer pour faire cesser ces agissements odieux. Elle fit donc part à un jeune religieux de ce que ses enfants étaient "maléficiés par la méchanceté d'un domestique qui profitait de la tendresse naturelle de leur âge". Le religieux lui conseilla de s'adresser à Saint-Amable et, dans les jours suivants, Marie de Bellerian fit célébrer une messe dans la chapelle du château. Elle y communia et pria si intensément le saint, que les "maléfices" du domestique cessèrent comme par enchantement. L'affreux démon qui tourmentait le pauvre homme avait disparu.

En reconnaissance, la mère, soulagée, se rendit avec ses enfants en pèlerinage sur le tombeau du saint à Riom. Entrant dans l'église et voyant l'image d'Amable au-dessus du tombeau, les enfants s'écrièrent : "Voyez, mère ! le si joli saint qui nous a délivrés". Emue aux larmes, la pieuse dame se prosterna dans une profonde méditation et, ayant appris les miracles accomplis par le saint, fit le vœu de construire une chapelle à son honneur en reconnaissance des grâces reçues par son intercession.

Hélas ! les moyens financiers des du Claux étaient limités et il fallut attendre plusieurs années pour que la chapelle fût construite là où, un jour, les chevaux emballés de la Dame s'étaient arrêtés comme par miracle, après une prière à Saint-Amable, juste "à l'orée du petit bois proche du château". Elle fut fondée officiellement chez le notaire Perret en 1689.

Les du Claux avaient-ils financé seuls cette construction ? Un certain Marolle, marchand à Charlieu et alors fermier de la seigneurie, se vantait d'avoir fait des "offrandes considérables" pour l'édification de cette chapelle. Si l'on

veut bien croire ces allégations - toutes gratuites - il faut aussi croire que ces offrandes furent sans doute un peu trop "considérables". En effet, un peu plus tard, nous retrouvons notre Marolle pratiquement ruiné, couvert de dettes et ayant laissé la seigneurie dans un état lamentable.

En 1698, un chapelain fut nommé pour le service de la chapelle, avec une rente annuelle de 30 livres, et bientôt le petit édifice devint un centre de dévotion autour de la figure de Saint-Amable. La délivrance des enfants du Claux des "maléfices" du domestique dépravé, les mérites attribués au saint contre les morsures de serpents, les guérisons de personnes affligées du "haut mal" (épilepsie) attestées par de nombreux témoins dignes de foi, firent que les populations d'alentour et même des paroisses voisines, se rendaient plus volontiers à la chapelle Saint-Amable qu'à leur église paroissiale. Chaque dimanche, la première messe y était dite par le chapelain et, à dix heures, la grand-messe était célébrée par un moine de Saint-Rigaud.

Un climat de concurrence, et même de conflit, s'instaura alors entre la chapelle des seigneurs de l'Etoile et l'église paroissiale dont le Comte de Champrond était "seigneur du clocher".

Le curé se plaignait à l'archiprêtre de Charlieu de ce que ses fidèles "vont à la chapelle Saint-Amable, n'entendent ni prône ni catéchisme" et "qu'on en fait une église paroissiale".

De son côté, le chapelain se disait "troublé dans ses fonctions par le sieur curé de Ligny qui, poussé par son propre intérêt, vient souvent à la chapelle, y provoquant scandale ou incident".

Si bien qu'en 1700, l'évêque de Mâcon devait intervenir pour "défendre au curé de Ligny d'aller dans la chapelle que quand il y sera appelé".

Fréquemment, le culte des saints "qui font des miracles" attire plus facilement les foules que le traditionnel et parfois austère culte paroissial. Dans une atmosphère d'exaltation générale, la liturgie se transforme alors facilement en fête populaire et profane, où il est bien difficile de distinguer la part de la foi et celle de la superstition.

Toujours est-il que le culte de Saint-Amable se poursuivit tout au long du XVIII^e siècle jusqu'à la Révolution. Entre temps, en 1778, pressés par des besoins d'argent, les du Claux avaient vendu plusieurs parcelles à différents particuliers de la région, et l'essentiel de la seigneurie au marquis de Vichy, leur voisin, seigneur de Champrond. Néanmoins, le château, déjà bien délabré, ne survécut pas à la tourmente déclanchée en 1789.

Quant à la chapelle et à la maison du chapelain, elles furent saisies comme biens d'Eglise et, devenues biens nationaux, furent vendues avec la parcelle attenante à un certain Jean Augagneur, de Saint-Rigaud ; pour autant, elles n'échappèrent pas à la pioche des démolisseurs. Pourtant, la statue du saint, rapportée de Riom par Marie de Bellerian un siècle auparavant, avait été mise à l'abri dans une maison particulière du voisinage ; seuls quelques initiés "savaient", et le secret fut bien gardé. Et malgré les années et les générations qui passaient, les habitants du quartier n'avaient pas oublié leur saint : la chapelle leur manquait.

A la fin du XIX^e siècle, vers 1878, une certaine dame Delorme, lointaine héritière du dénommé Augagneur, se sentit contrariée de bénéficier ainsi de biens dont l'Eglise avait été autrefois spoliée. Elle fit alors le vœu de reconstruire la chapelle ; non pas à son emplacement initial, mais non loin, sur un terrain lui appartenant "en lisière du chemin qui mène à Vauban".

Voilà donc dame Delorme parcourant la

campagne et sollicitant des dons pour l'aider à cette reconstruction. Mais décidément, si Saint-Amable faisait des miracles, il n'évitait pas les conflits.

En effet, au même moment, le curé de Ligny avait un projet beaucoup plus ambitieux : celui de reconstruire l'église paroissiale et, pour ce faire, de lancer une souscription auprès de ses paroissiens. Ainsi donc, église et chapelle étaient à nouveau en concurrence. Dame Delorme fut alors assez vertement sommée "d'aller quêter ailleurs", sur les paroisses voisines si bon lui semblait.

Après quelques autres péripéties, Madame Delorme arriva pourtant à ses fins, mais pas le curé ! Saint-Amable avait gagné, sa chapelle fut reconstruite. Restait pourtant la question de la statue : où était elle ? En Brionnais, on n'est pas très bavard, les langues ne se délièrent pas.

Qu'à cela ne tienne ! Dame Delorme s'en fut à Riom acheter une autre statue du saint, peut-être moins belle et de moindre valeur artistique, mais qui donc pourrait comparer ?

Et la chapelle fut solennellement bénie le 8 septembre 1883. Bénie par... le brave curé de la paroisse, sur le conseil appuyé de Monseigneur.

Plus petite et toute simple, certes, elle n'a pas un caractère architectural très remarquable, mais l'essentiel est qu'elle soit là, témoin muet du passé qu'ont vécu nos ancêtres.

Bien sûr ! plus de chapelain, plus de messe chaque dimanche, plus de manifestations tapageuses mais... plus de querelles de clocher. Dans son cadre pastoral, elle est un havre de paix pour le promeneur solitaire qui y dépose quelques fleurs du jardin ou simplement celles cueillies sur le bord du chemin.

Bien sûr ! comme tout vieux portillon

qui se respecte, celui de Saint-Amable émet un gémissement plus ou moins harmonieux quand on le pousse ; ce n'est pas un gémissement de douleur, mais de joie.

Bien sûr ! en plus de cent années, la chapelle a vieilli ; elle a subi, comme on dit, les outrages du temps. Mais les gens de Ligny veillent. Ils y tiennent, à leur chapelle. La toiture s'effondrait ? Une association de sauvegarde s'est créée, rassemblant les bonnes volontés, suscitant des dons généreux.

Mais au fait, à qui appartient-elle, cette chapelle ? A tout le monde ou à personne ? En fouillant les archives, on découvre qu'une dame Berthier, elle-même héritière de Madame Delorme, l'avait donnée à la paroisse, donc à l'Evêché... qui s'en souciait fort peu.

A l'instigation de son maire, la municipalité est intervenue et, pour le franc symbolique, est devenue propriétaire du petit édifice. En collaboration avec l'association et sous l'égide des Bâtiments de France, elle est maître-d'œuvre de sa restauration, dans les règles de l'art. Pour les générations futures, la chapelle a retrouvé une nouvelle jeunesse ; et le Saint-Amable de Madame Delorme y sera en bonne place.

EN BREF, LE SAVIEZ-VOUS ?

Il y avait, au siècle dernier et au début de celui-ci, aux Bassets à Châtenay, une fabrique d'allumettes. Située au hameau des Bassets, elle était très populaire. Les colporteurs écoulaient la production à bon prix, transportant les paquets en contrebande (il faut rappeler que, à cette époque, la fabrication des allumettes était le monopole de l'Etat). Il y avait parfois affrontement entre eux, mais l'opération était appréciée par la population qui y trouvait avantage.

C'est au début du siècle que la production cessa, à cause semble-t-il des difficultés rencontrées, notamment le manque de soufre.

Quelques anciens de Châtenay et d'ailleurs se souviennent des récits des gens de l'époque qui confirment cette activité. On se rappelle que, souvent, les allumettes étaient collées entre elles par le soufre, et, lorsqu'on en détachait une, tout le paquet s'enflammait. L'achat, de ce fait, n'était donc pas toujours une économie.

Quant à la statue originelle, celle de Marie de Bellerian, le "si joli saint" des enfants du Claux, elle est sortie de l'ombre de sa cachette. Inscrite à l'inventaire des Monuments historiques en 1988, elle est maintenant solidement amarrée... dans l'église paroissiale : église et chapelle sont définitivement réconciliées.

Fétichisme désuet ? Obscurantisme démodé que tout ça ? N'est-ce pas plutôt que les Brionnais éprouvent encore et savent exprimer leurs sentiments dignes et nobles : le sens et le respect des valeurs ?

Sources :

Une seigneurie sous l'ancien régime : l'Etoile en Brionnais - Serge Dontenwil - Editions Horvath 1973.

- Documents et renseignements complémentaires fort aimablement communiqués par la Présidente de l'Association de Sauvegarde de la chapelle.

FIGURE DE MARCIGNY :
IRÈNE POPARD (1894-1950)
notes recueillies par MARCEL PERROT

Aux Jeux Olympiques de cet été 2000, à Sydney, en Australie, une nouvelle discipline féminine fait son apparition : la Gymnastique rythmique. Elle consiste, à partir de mouvements exécutés sur une musique choisie, en utilisant cerceau, ballon, corde et ruban, à mettre en valeur l'agilité et la souplesse, la beauté et la grâce des jeunes filles qui la pratiquent.

Il y a cinquante ans, le 19 avril 1950, mourait à Paris Irène Popard, née Lièvre. Elle possédait au Champêtre, sur Baugy, à la sortie de Marcigny, en direction de Paray, cette grande maison autrefois blanche, à la toiture d'ardoise sur la partie haute et de tuile bourguignonne sur la partie basse, qui appartient aujourd'hui à M. et Mme Cortier.

Créatrice de la méthode de gymnastique harmonique et rythmique qui porte son nom, elle l'avait basée sur les mouvements de Georges Demeny : "complets, arrondis, et continus, image du mouvement vivant", mais elle y avait ajouté "les mouvements lancés qui sont la base même des méthodes actuelles du sport".

La méthode, par sa richesse et sa variété, a des vertus complètes. Elle permet d'acquérir un total développement fonctionnel et musculaire. Elle est correctrice : Irène Popard avait pris soin de s'entourer de médecins éclairés, qui lui donnaient des avis sûrs à ce sujet. Elle donne la souplesse, assure la robustesse, améliore vitesse et détente. C'est l'école du cran et la maîtrise, par l'exécution de roues, de culbutes, de certains équilibres. Enfin, elle est sportive parce

qu'elle prépare l'organisme à des efforts violents, faisant intervenir résistance, entraînement et souplesse.

Mais il faut comprendre qu'avant tout cette gymnastique harmonique tend à la beauté des lignes, à la pureté des formes et des gestes, à la suprême élégance du mouvement onduleux et du déploiement dans l'espace, par l'évolution rythmée du corps humain, surtout du corps féminin.

"On dirait de la danse..., mais ce n'est pas de la danse. En danse, c'est parce que le mouvement doit être beau qu'il est bien fait. En gymnastique harmonique, c'est parce qu'il est bien fait qu'il est beau", a-t-elle écrit.

On pourrait croire alors que la gymnastique rythmique, officielle et olympique, a une dette envers la méthode Popard. Officiellement, il n'en est rien. Après avoir brillamment réussi le professorat d'Education physique, elle n'a pas souhaité entrer dans l'enseignement public. Ceci explique-t-il cela ?

Essayons maintenant de comprendre ce qui, dans sa vie privée, a fait naître l'étincelle qui devait devenir un feu dévorant.

Son enfance, souvent difficile dans ses rapports avec sa mère, forgea son caractère. Cette mère, Jeanne Lièvre, travaillait comme infirmière à l'hôpital et ses dons de masseuse - son massage facial était réputé, en un temps où on ne connaissait pas toutes les méthodes et les médicaments efficaces d'aujourd'hui - l'introduisaient chez de riches clients ou des clients devenus

célèbres : Pasteur, Branly, la comédienne Réjane, le Prince de Sagan, Lyautey. Pour cela, elle laissait à la petite Irène la surveillance de son frère Claude plus âgé qu'elle de trois ans. A huit ans et demi, Claude n'entend pas, ne parle pas. Un jour, il met le feu aux rideaux pendant qu'Irène regarde les enfants de son âge jouer sur les fortifications, dans leur quartier. Irène réussit à éteindre le feu, asperge les rideaux et son frère, inonde le parquet,... et se fait gronder. Sa biographe, Marie-Thérèse Eyquem, lui prête ces mots terribles : "Mon Dieu, faites que je devienne sourde, muette, garçon, et morte, et ma maman deviendra une maman. "Car sa mère avait cru son fils mort, et elle avait déjà perdu un autre fils, à l'âge de deux ans.

Et où se trouve le père, pendant ce temps ? Antoine Lièvre, du sang gitan dans les veines, beau et racé, employé à la Compagnie du Gaz, n'a jamais accepté d'avoir un fils "différent". Pour échapper à la situation, après son travail, il joue, il boit. Quand il rentre à la maison, ce sont parfois des scènes terribles entre les parents. Finalement, un jour, Claude sera confié à une Institution.

Parfois, sa mère emmène Irène en visite à l'hôpital avec elle. La fillette prend sur elle pour faire bonne figure, malgré ce qu'elle sent, malgré ce qu'elle voit. Elle exerce sa volonté.

Mais Irène faillit mourir de la diphtérie (le vaccin antidiphtérique n'avait pas encore été découvert). Sa mère la sauva en aspirant avec la bouche les peaux qui obstruaient sa gorge. Elle comprit alors combien sa mère l'aimait aussi... Sur les conseils du médecin, elle fut envoyée à Paimpol, à dix ans, dans une famille de pêcheurs. Puis, ne reculant devant aucun sacrifice, sa mère l'envoya en Angleterre, pour huit mois, au couvent des Ursulines de Dartford. C'est là qu'elle découvrit le sport, la liberté de bouger, le désir de gagner. Elle fut, au cricket, la plus forte de

toutes.

A son retour, ses succès sportifs accrurent son assurance. Elle suivit des cours d'art dramatique, on lui trouve un talent de tragédienne, elle est remarquée par Mounet-Sully, mais sa mère ne veut pas entendre parler de ce don. Elle faillit être, au couvent, Fabiola, une héroïne chrétienne.

A seize ans, elle a passé brillamment son brevet, en 1910. Excluant les métiers d'art - "l'honnêteté vaut bien le succès" - celui d'infirmière - "le mien n'est pas enviable" - l'enseignement - "trop long et mal payé" - sa mère lui trouve toutes les qualités d'une vendeuse.

Mrs Dollan, riche cliente américaine de Madame Lièvre, lui propose de travailler dans sa maison de couture, à Boston. Elle touchera 50 dollars pour son travail, l'après-midi ; le matin, elle pourra suivre des cours à l'Université. Proposition alléchante. Réticente au début, sa mère la laissa partir, lui demandant de rester une fille "bien".

Après une traversée horrible, secouée par le mal de mer, confinée dans sa cabine, à son arrivée, personne ne l'attendait. Comme elle avait peu d'argent sur elle, elle dut être hébergée dans un asile de nuit, sur les conseils du douanier. Elle dormit sur une paille, parmi des émigrées, des prostituées, des pochardes, des ouvrières au chômage, des actrices sans engagement, des femmes autrefois riches, maintenant ruinées, bref, le monde de la misère américaine d'alors, celui de la misère de partout.

Enfin Mrs Dollan la retrouve : le bateau avait un jour de retard, le garçon chargé de la prévenir de l'arrivée du bateau avait eu un accident et l'employé de la douane, auquel Irène avait parlé, était en congé ce jour-là... Rien ne se passe vraiment comme prévu car, au lieu de loger chez Mrs Dollan, elle doit prendre une chambre en ville, et la payer. Son travail au magasin ne la

passionne pas, car elle doit flatter les clientes pour leur vendre robes et chapeaux. Mrs Dollan est ravie de sa nouvelle vendeuse, mais pour qu'elle puisse aller à l'Université la matin, elle lui demande d'arriver une heure plus tôt et de partir une heure plus tard pour récupérer ses deux heures de cours. Le soir, pour gagner un peu plus d'argent, Irène donne des leçons de français.

A l'asile de nuit, elle avait rencontré une étudiante polonaise pauvre, qui parlait français, Irma. Elles deviennent amies. Le dimanche, elles se rendent au gymnase et là, Irène apprend que, pour corriger, redresser, perfectionner, il faut s'y prendre rudement ; elle retiendra la leçon. Le sport lui plaisait, mais encore plus la danse. Un soir, ayant obtenu, comme ouvreuse de théâtre, des billets de faveur, Irma l'invite à aller voir avec elle le spectacle "Isadora Duncan". Ce soir-là, en extase et dans un état d'exaltation extrême, décida de sa vie future, alors que la salle était hostile, déroutée par un nouveau langage gestuel.

Le neveu de Mrs Dollan, Willie, qui hériterait de la maison de couture, demanda Irène en mariage. Elle refusa poliment. Quelques jours plus tard, à la demande de sa mère, elle rentra en France sur le paquebot "Provence", qui se détourna un moment de sa route pour porter secours au "Titanic", au milieu des icebergs. Vainement.

Cet épisode lui fit prendre conscience de la précarité de l'existence. Il ne fallait pas perdre de temps. Elle irait à Stockholm étudier la gymnastique suédoise qui, alliée à la danse, ferait une discipline appropriée aux filles de France, qu'elle voulait ainsi rendre belles.

Mais elle dut déchanter : sa mère lui avait trouvé une place de deuxième vendeuse chez Wingrowe. Là, elle n'eut plus le courage de flatter ni de convaincre, elle perdit l'appétit, puis le

sommeil. Elle fit des crises de somnambulisme. Un professeur, consulté, diagnostiqua une grande fatigue cérébrale. Elle dut quitter son emploi. Un autre professeur, qui appréciait sa mère pour son talent de masseuse, ne trouvait pas ridicule qu'Irène devînt professeur de gymnastique ; ça n'était peut-être pas faire preuve de sens pratique, mais de générosité.

Il la recommanda alors à Georges Demeny, qui faisait des recherches avec Paul Bert, en laboratoire, sur les effets de l'entraînement et les lois de la meilleure utilisation de la force musculaire. Tout en suivant son enseignement, elle continua son service à l'hôpital. Ses journées étaient interminables.

Le dimanche, Eugène Popard, qu'elle avait déjà rencontré avant son voyage aux Etats-Unis, fréquente la maison. Ils s'aiment. Leur mariage, d'abord fixé au mois de novembre 1914, dut être reporté au 22 mars 1916, car Eugène fut mobilisé pour la Grande Guerre. Elle et sa mère soignaient les blessés. Entre temps, Claude, alors à Marcigny en 1915 avec ses parents, parti à pied à Paray-le-Monial pour s'y engager, avait été arrêté par les gendarmes. Pas de papiers. Ce pouvait être un déserteur ou un espion : on le mit en prison, car, ne pouvant s'expliquer, gesticulant puisqu'il ne pouvait s'exprimer, devant son déchainement, on lui passa la camisole de force. Il perdit alors complètement la raison. Sa mère, pour empêcher sa tentative, lui avait caché ses papiers.

Eugène dut regagner l'armée, deux jours après son mariage.

Son service à l'hôpital étant bénévole, Irène n'avait, pour vivre, que les leçons qu'elle donnait. Il lui arrivait d'être tenaillée par la faim. Pourtant, elle avait passé avec succès le professorat d'Education Physique et aurait pu accepter le poste proposé à Pamiers.

Elle refusa.

Elle avait loué une petite salle au premier étage du théâtre Albert 1er pour ses six premières élèves. Le jeudi, elle entraînait gracieusement les "Eclaireuses", 22, rue de Naples, dans la salle des fêtes de l'Union chrétienne des Jeunes filles, puis elle y donna régulièrement tous ses cours, devant l'affluence de ses élèves, - cinquante - après une démonstration éclatante faite de sa méthode devant des soldats, des midinettes, des journalistes, des gens du monde, au cours de laquelle elle-même avait dansé, enflammant les yeux et les cœurs.

Le Président du grand club de sports féminins Academia avait bien compris que c'était de la gymnastique, pas de la danse, mais le monde de l'Education Physique parlait de gymnastique théâtrale, anti-éducative.

Elle rencontra Isadora Duncan, à Paris, chez la comtesse de Maigret. Elle eut alors l'occasion de lui dire que c'était elle qui lui avait tracé sa voie.

Son caractère était un mélange de contraires, d'après les gens qui l'ont connue : "généreuse jusqu'à la prodigalité, parcimonieuse jusqu'à l'avarice, se plaignant de maux imaginaires et taisant ses douleurs réelles avec pudeur, gourmande et ascétique, dure et tendre, indulgente et rigide, souple et inflexible, spontanée et calculatrice, sceptique et superstitieuse".

Adulée par le grand monde, à qui elle donnait des leçons particulières, - le snobisme s'en mêla - elle donnait des cours gratuits à l'Université Populaire de Saint-Denis, à Aubervilliers et à Suresnes. Elle parcourait la banlieue dans une petite automobile qu'elle avait acquise.

La troisième séance d'Irène, salle Gaveau, en 1918, accrut encore sa notoriété. L'Ecole Popard est demandée

de tous côtés : elle ne refuse jamais son concours, toujours bénévole, pour les galas, les fêtes de bienfaisance, entre autres. On voit les "Popard" partout.

Eugène Popard, démobilisé en 1920 seulement, devient un manager habile, tout en exerçant son métier d'agent d'assurances.

A Monte-Carlo, aux Jeux Internationaux Féminins organisés par la Fédération Française, les bas ayant déteint lors de la répétition qui eut lieu sous une pluie diluvienne, Irène fit danser ses filles en tuniques mauves, jambes nues. Ce fut un tollé, mais à leur départ, un délire. Elles avaient surclassé tout le monde, même les Scandinaves.

Elles étaient demandées partout, en province.

Mais ses succès créaient des jalousies, et elle devait et savait se défendre. L'Ambassade des Etats-Unis avait patronné, en présence du Recteur de l'Université de Paris, un jour de 1924, une démonstration de gymnastique dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, annoncée dans le journal "Le Matin". Très élégante, elle s'y rendit avec sa première monitrice, Simone Malard. Devant un amphithéâtre comble - le monde de l'Université, des Arts, de l'Education, la presse au complet - l'Ambassadeur fit l'éloge de Mrs Laurka et des méthodes américaines. Avant sa démonstration, elle avait annoncé qu'elle allait ouvrir un cours privé à Paris et ferait bénéficier de sa méthode les professeurs qui le désireraient. Puis elle montra une gymnastique statique, solennelle et monotone. Quelqu'un cria "Irène Popard fait beaucoup mieux, dommage qu'elle ne soit pas là !" Sa démonstration terminée, on remercia Mrs Laurka. Devant l'assistance médusée, Irène Popard se présenta, parla de son école et invita Mrs Laurka, les membres de l'assistance, et le Recteur, le lendemain à 18 h 30, dans sa salle, 22, rue de Naples, pour leur

montrer ce qui se faisait en France, maintenant qu'ils savaient ce qui se faisait aux Etats-Unis.

Le lendemain, la presse et Mrs Laurka étaient là, ainsi que les personnalités de l'Education Physique, mais les officiels de l'Université n'étaient pas venus.

Pendant trois heures, les élèves brûlèrent les planches, sous des tonnerres d'applaudissements. Mrs Laurka, à la fin, s'approcha d'Irène, l'embrassa en lui disant : "Vous avez raison, Madame Popard. Je n'ai rien à faire ici".

Chacune de ses démonstrations était un événement. Elle fut invitée au Japon, aux Indes, aux Etats-Unis. Elle faisait partie du Tout-Paris. C'était la gloire.

Elle fut appelée à régler le chœur des *Erynnies*, à la Comédie Française, à offrir son concours pour *Edipe-Roi*, de Sophocle.

Elle reçut la médaille d'or de l'Assistance Publique pour ses services bénévoles dans les hôpitaux, et la Légion d'Honneur.

En province, les écoles fleurissaient, grâce aux monitrices qu'elle avait formées et auxquelles elle rendait visite.

Au moment de la déclaration de guerre, en 1939, elle se trouvait à Marcigny avec des amis, dont l'un était juif. Elle monte à Paris pour offrir ses services à l'Union des Femmes de France, et donne son automobile. Son mari organise un hôpital auxiliaire à Sainte Geneviève de Neuilly.

Mais la France, vaincue, est envahie. Elle se replie alors à Marcigny, après 63 heures de voyage, au milieu de l'exode. Seuls, ses chiens la reconnaissent, tant elle est sale et décharnée. Puis elle part à Bordeaux pour y monter une école. En vain. Le vent n'est plus à la gymnastique

harmonique. Elle repart sur Paris occupé.

Il lui faut pourtant assurer la substance de ses seize monitrices. Elle obtient des engagements sur différentes scènes, et accepterait même, la mort dans l'âme, de monter des numéros.

L'Ecole de l'Avenue de la Grande Armée ouvre ses portes et connaît l'animation des grands jours. Irène tente de recommencer sa carrière. Elle se surpasse.

Le 11 novembre, chaque fille arbore un petit bouquet tricolore que, le lendemain, à l'aube, Irène dépose sous l'Arc de Triomphe.

Au cours de sa séance à Coubertin, le stade est comble ; de nombreux Allemands sont présents. Ses filles sont vêtues de blanc. Soudain, un voile bleu et un voile rouge passent de main en main jusqu'à Irène, et chaque tunique fait naître autant de rubans tricolores. La Marseillaise tonne, exécutée par les musiciens debout. L'assistance se dresse, émue. Le lendemain, Irène est convoquée par la Gestapo. Elle est interrogée pendant sept heures par un officier. Elle aurait dû soumettre le programme pour avoir le visa de censure. Elle dit qu'elle l'avait fait et qu'elle avait le visa. Elle n'avait pas mentionné la Marseillaise, interdite, mais notre hymne national ; elle aurait pu aussi écrire : *Amour sacré de la Patrie*, de Rouget de l'Isle. Elle est conduite au général qui, devant tant de détermination, l'invite à travailler en Allemagne, à collaborer : elle devra donner sa réponse dans huit jours.

Le délai de huit jours écoulé, elle se trouve à la clinique des Diaconesses où on vérifie son lamentable état de santé. L'invitation n'est pas renouvelée.

Puis elle reprend son travail de démonstrations.

A la libération, convoquée devant un

Comité d'épuration, parce qu'elle avait, en 1941, composé une danse en hommage au Maréchal Pétain, elle n'a pas de mal à justifier sa conduite. Le Général de Gaulle trouvait normal que les Français aient suivi le héros de Verdun jusqu'en 1942. Elle était dans les temps.

Son insatisfaction est proverbiale, pour ce qui regarde sa création ; elle modifie à la dernière minute, travaille avec acharnement. En août 1947, elle est transportée de Marcigny à Roanne pour sa quinzième opération, se rétablit par un miracle de volonté.

En 1949, elle collabore avec le danseur chorégraphe Serge Lifar, de l'Opéra, pour la création du ballet *La naissance des couleurs*, d'Arthur Honegger. Ce fut une véritable innovation. Elle participa à l'élaboration d'autres spectacles, à Orange. Après l'apothéose de Villandry - les Popard évoluant, seules, sur la pièce d'eau, le 25 mars 1950, Irène vit le succès de sa 34e démonstration, à la Salle Pleyel.

Elle mourut moins d'un mois plus tard. Elle avait eu la joie d'être faite Officier de la Légion d'Honneur.

Telle fut Irène Popard, entre dénuement et gloire. Elle avait gardé de son enfance la haine de la faiblesse et l'habitude de la vaincre, faisant preuve en toute occasion d'une énergie qui touchait à l'héroïsme.

Le Musée de la Tour du Moulin, à Marcigny, conserve avec respect, avec son masque mortuaire exécuté par le sculpteur Paul Belmondo, sa médaille d'Officier de la Légion d'Honneur.



La « dernière leçon » d'Irène POPARD (trois semaines avant sa mort)

SOURCES :

Irène Popard

Marie-Thérèse Eyquem

Les Editions du temps, 58, rue du Montparnasse, Paris 14e - 1959

Gymnastique harmonique et rythmique

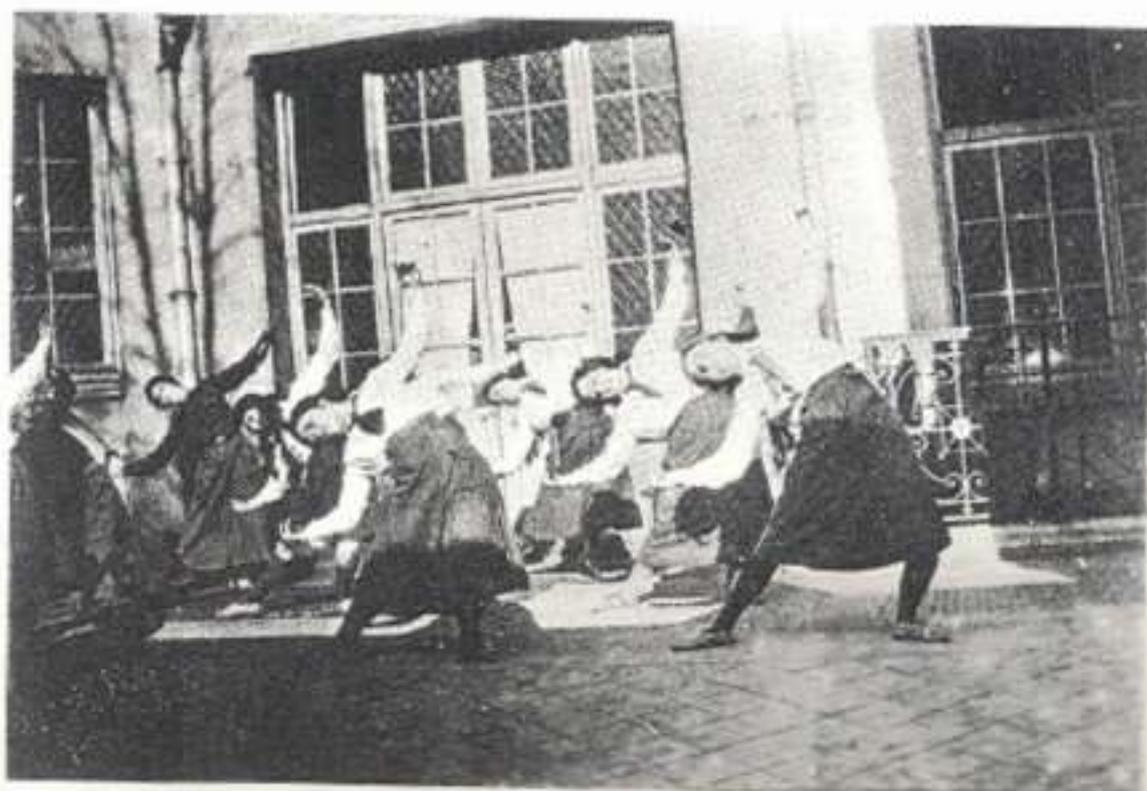
Irène Popard

Editions Billaudot, 14, rue de l'Echiquier, Paris 10e - 1956

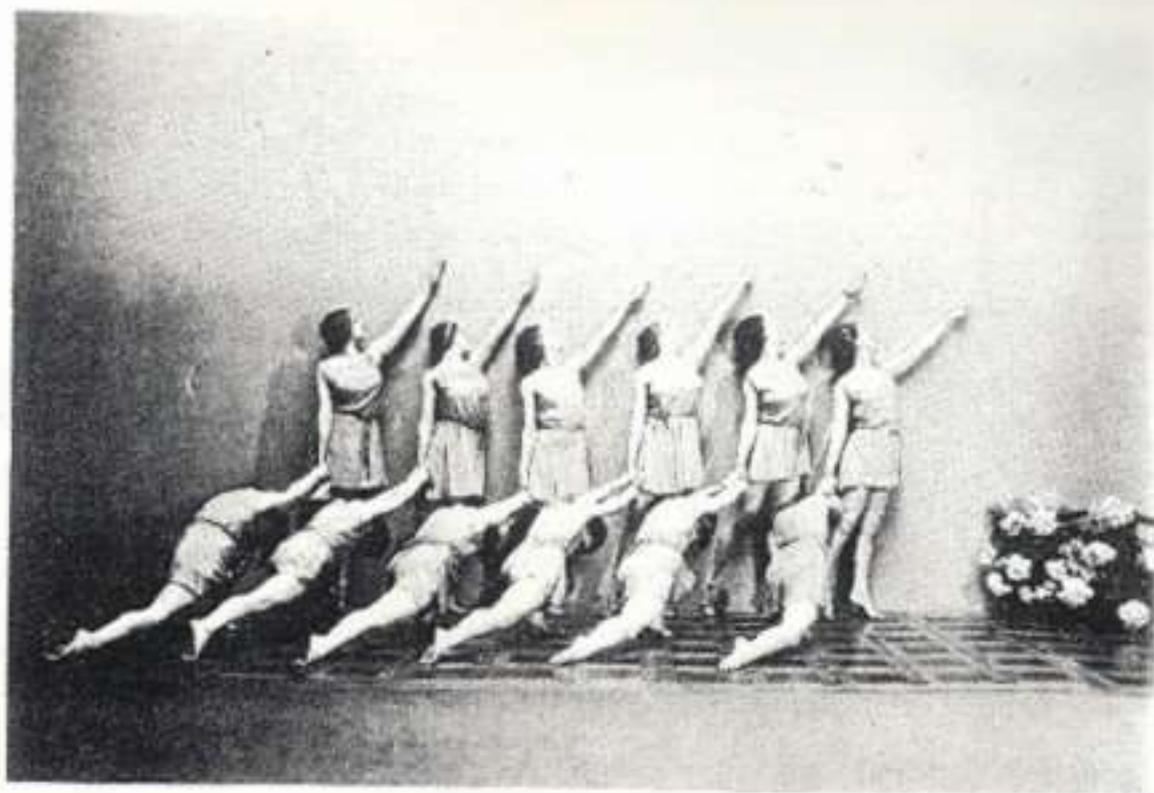
Cette gymnastique qui est aussi de la danse, Irène Popard aujourd'hui

Collection : La recherche en danse

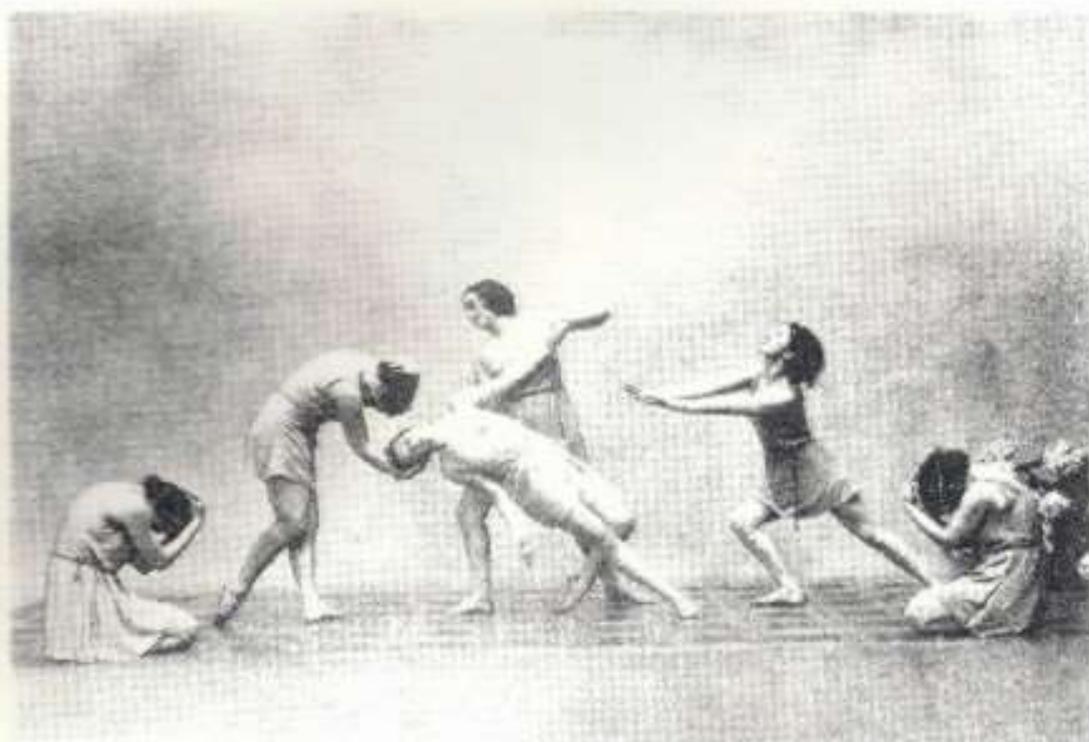
Coédition Editions Chiron et Association Danse Sorbonne - 1987.



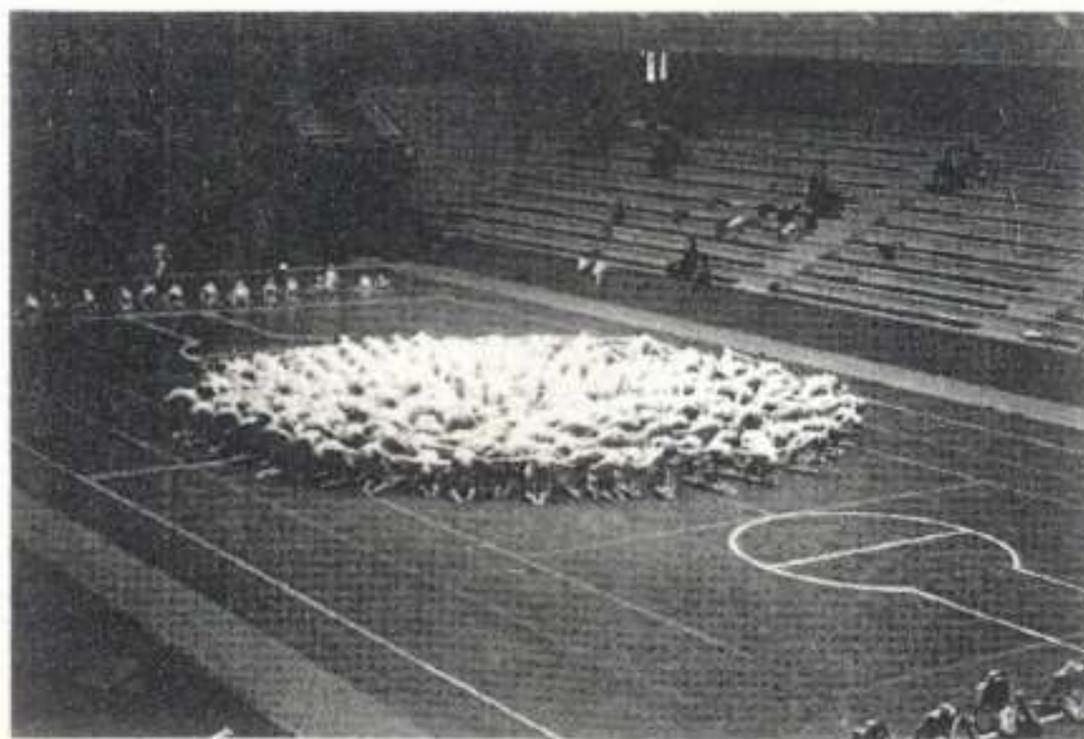
1919, un des premiers groupes d'élèves d'Irène POPARD



1934, Fresque



1935, Fresque antique



1942, une des célèbres « corbeilles » d'Irène POPARD

LES TRIBULATIONS D'UN CURÉ DE CAMPAGNE

par Armand Merle d'après des documents communiqués par Georges Perroy

Nicolas Montmessin, fils de François et de Louise Granjean, naquit le 10 décembre 1765 à Saint-Julien-de-Civry. Ordonné prêtre à Châlon-sur-Saône, il fut nommé vicaire dans sa paroisse natale en mars 1789, quelques mois avant la Révolution.

Quand fut proclamée la Constitution Civile du Clergé, le jeune vicaire ne suivit pas les traces de son curé : il refusa de prêter le fameux serment constitutionnel, parfaitement conscient des risques qu'il prenait, c'est à dire la déportation voire l'échafaud.

Il lui fallut donc se cacher mais il ne quitta jamais la région, même aux plus mauvais jours de la Terreur. Il avait trouvé refuge tantôt à la maison Dumont à Saint-Julien, tantôt chez Claude Peguet à Saint-Laurent-en-Brionnais au village des Mathys où il s'installa plus fréquemment vers la fin de 1794 et, les recherches entreprises pour le découvrir demeurèrent vaines.

Il fut donc considéré comme émigré, et tous les biens de sa mère, alors veuve, furent sequestrés ; chaque mois, la municipalité de Verpré (nom révolutionnaire de Saint-Julien) devait procéder à l'inventaire du mobilier mis sous séquestre.

Durant toute cette sombre période, l'intrépide missionnaire qu'était devenu Nicolas Montmessin parcourait la campagne. De village en village, de ferme en ferme, il portait les secours de la religion, baptisant les enfants, réhabilitant les mariages, confessant les mourants. Ni la distance ni le danger ne l'effrayait : ne le voit-on pas, à minuit, traverser Génelard à pied

pour se rendre au château de Martenet à Saint-Romain-sous-Versigny où un malade l'appelait ?

Dans les fermes amies où il trouvait le gîte et le couvert, Nicolas, pour éviter les oreilles indiscretes, tournait simplement le manche de la louche en direction du village où il souhaitait se rendre. Parfois son hôte le conduisait un bout de chemin en voiture à cheval ou plus souvent dans un tombereau, caché sous quelques fagots.

Un jour, alors qu'à midi, il déjeunait à une table familiale, on vit des soldats entrer dans la cour de la ferme. Aussitôt le maître des lieux frappa la table de sa main et se précipita à leur rencontre, leur demandant, fort poliment, ce qu'il voulaient. Ils lui demandèrent s'il n'avait pas vu un individu en soutane qui leur avait été signalé dans les environs. Avec un aplomb digne du plus fieffé menteur, le fermier leur répondit que non, leur promettant même d'informer l'autorité compétente s'il apercevait l'individu en question. (Dans certains cas, le mensonge est permis par la religion ; il s'agit alors d'un "pieux" mensonge). On sait que la parole d'un maquignon vaut un écrit, mais pour sceller plus encore cet honorable marché, le paysan, avec une courtoisie parfaitement simulée, offrit aux soldats d'entrer boire un verre de vin.

A la cuisine, les autres membres de la famille avaient compris le geste du maître sur la table : ils avaient fait cacher le curé... dans la pâtière ! Tant pis si la soutane était blanchie de farine. (La pâtière était une longue table de ferme dont le plateau coulissait sur le dessus d'un coffre de forme évasée,

servant à la fois à pétrir la pâte et à ranger le pain ou d'autres victuailles ; c'était une sorte de garde-manger).

Les soldats avaient accepté l'offre généreuse du patron et, peu importe si son vin n'était qu'une horrible piquette... ils avaient soif ! Les voilà donc installés autour de la table, conversant gentiment et de plus en plus gaiement avec leurs hôtes - le patron remplissait les verres - sans se douter que la table sur laquelle ils les déposaient était... habitée par l'homme qu'ils recherchaient.

Au gré de Nicolas Montmessin, la conversation s'éternisait un peu trop... les poussières de farine lui chatouillaient dangereusement les narines, sans parler des effluves plus ou moins odorantes de quelque fromage... douteux. Il lui fallait donc se retenir du moindre éternuement qui eut envoyé toute la maisonnée en prison ou, pire encore.

Finalement, tout se passa bien : les soldats désaltérés et tout contents d'avoir découvert une famille de bons citoyens si dévoués à leur cause, s'en allèrent enfin, au grand soulagement de tous, et le curé put s'extraire de son inconfortable cachette. Ouf ! On l'avait échappé belle.

Cette aventure ne diminua en rien le zèle du prêtre ; d'après ses propres notes, on compta qu'il avait administré les sacrements dans quinze paroisses en six mois de temps. Au début de 1796, il se fixa définitivement chez Claude Peguet où il avait trouvé un asile inviolable : le trou du curé.

Son hôte était le beau-frère du notaire, Barthélémy Ducray, qui venait de racheter l'église de Saint-Laurent, mais qui en refusait l'usage aux prêtres constitutionnels. Il s'ensuivit une polémique virulente entre partisans et adversaires de la Révolution. Au printemps 1797, une plainte était déposée contre lui mais n'aboutit pas ;

l'église n'étant plus propriété nationale, l'acquéreur pouvait en disposer comme bon lui semblait. A l'automne de la même année, nouvelle plainte, mais cette fois contre l'abbé Montmessin, prêtre réfractaire : le Département ordonnait son arrestation, mais le fugitif restait introuvable. Pourtant, il n'avait pas fui bien loin, il était toujours à Saint-Laurent.

En juillet 1798, troisième dénonciation et nouvel ordre d'arrestation ; Montmessin était toujours insaisissable. Les deux beaux-frères étaient suspectés de le protéger, Claude Peguet fut pris en otage et dut payer une amende de 100 francs.

Peu à peu, les tensions s'apaisèrent, Bonaparte se profilait. Au Concordat de 1801, Nicolas Montmessin fut nommé curé desservant de la paroisse, il y restera 40 ans.

Il fut l'initiateur du pensionnat de jeunes filles dont il fut partiellement propriétaire et dont la renommée s'étendit bien loin à la ronde, pendant plus d'un siècle.

Sources :

- Archives départementales Mâcon
- Notes de l'Abbé Muguet
- Notes de l'Abbé Jodan, ancien curé de Saint-Laurent
- Traditions orales transmises par quelques anciens de Saint-Laurent.

HISTORIQUE DE LA MINE DE LA CHAPELLE-SOUS-DUN

Notes recueillies par Ch. Garmier

La Chapelle-sous-Dun, à la fin du XVIII^e siècle, est un petit bourg de 26 feux et 140 communians.

L'activité est uniquement agricole. Cependant, dès cette époque, Monsieur Tranchamp, habitant Ajoux, commune de Saint-Igny-de-Vers, professeur à Beaujeu, a trouvé, à La Chapelle-sous-Dun, une mine de charbon de terre qu'on se propose d'exploiter.

En fait, les premières recherches datent de 1800. La concession, dite "de La Chapelle-sous-Dun", est accordée à la demoiselle Chambon, par décret impérial du 20 Novembre 1809. Elle est limitée par quatre lignes droites, passant par les clochers de Chassigny, La Chapelle-sous-Dun, de Saint-Laurent et par le hameau des Verchères. Elle comprend une étendue superficielle de 755 hectares.

L'exploitation commença de suite. On découvrit la petite couche n° 3, dite Henriette, au sud-est de la route de La Clayette à Châteauneuf, dont la puissance était de 1 mètre.

La rentabilité fut d'abord faible, l'extraction se faisant au moyen de treuils à bras. Le charbon, terreux, tiré près des affleurements, brûlait difficilement, il ne servait guère qu'à alimenter une teinturerie et un four à chaux. Jusqu'en 1825, la couche Henriette a seule été exploitée. Les principaux puits de ce groupe de travaux sont ceux dits : "Henriette", "de la cabane", et "du treuil", dont la profondeur n'excédait pas 8 mètres.

En 1824, la mine fut achetée par M. Tessier, qui fit foncer le puits, dit

"Conchalon", et découvrit la couche de ce nom, n° 2, qui se trouve en dessus de celle dite "Henriette".

En 1826, on fonça le puits n° 1 qui recoupa, au niveau 20 mètres, la grande couche, ou couche supérieure dans laquelle on établit les travaux. Les anciens ouvrages ouverts dans la couche de Conchalon furent abandonnés comme étant moins rentables.

Donc, depuis 1826, date de sa découverte, la grande couche, d'une puissance de 3,50 m. en moyenne, a constitué l'essentiel des ressources de la concession.

Pour utiliser une partie des produits et surtout en encourager l'emploi, M. Teissier fit faire un four à tuiles et à chaux. La houille fut en outre appliquée aux usages domestiques, ainsi qu'aux besoins de l'industrie. La consommation augmenta rapidement, dès que le concessionnaire put fournir du combustible de meilleure qualité et en plus grande quantité.

En 1830, on établit la première machine à vapeur, sa force était de 8 chevaux. Depuis cette époque, les travaux ont pris chaque année de nouveaux développements.

En dehors de la concession de La Chapelle, des recherches furent faites par Messieurs de Bruyas et Gay. Un puits de 70 mètres fut foncé près de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf avant 1830. De 1830 à 1834, les mêmes exploitants firent creuser 3 puits à Chassigny-sous-Dun, mais leurs

recherches furent vaines.

En 1834, au sud-est des Moquets, sur la rive gauche du Sornin, fut foncé le puits Martin, puis viennent les puits Manège et celui de la Pompe.

La concession des Moquets a été accordée par ordonnance du 7 mars 1841, en faveur de MM. Bruyas et Gay. Elle est limitée par trois lignes droites : la première, partant du clocher de Saint-Laurent et dirigée vers le moulin de Gothard, la deuxième, du point précédent à celui où la nouvelle route de La Clayette à Châteauneuf est coupée par la ligne tirée du clocher de La Chapelle à celui de Saint-Laurent, la troisième est constituée par la ligne qui va de la route de Châteauneuf au clocher de Saint-Laurent. Etendue de la concession : 153 hectares.

La concession de La Chapelle-sous-Dun exploite la grande couche depuis 1826, par différents puits : le puits n° 1 - le puits du Diable - le puits n° 4 - le puits de la Forge - le puits Marc - et le puits Félicité, dont la profondeur est de 200 mètres.

L'abattage de la houille se fait avec le pic, la poudre, et le coin. La houille de La Chapelle renferme environ la moitié de son poids de matières volatiles. Elle brûle avec une longue flamme, mais elle ne colle pas. Elle est mélangée de beaucoup de matières terreuses. Elle ne peut être utilisée ni pour la maréchalerie, ni pour la fabrication du gaz.

En 1847, les mines ont fourni 248 000 quintaux de charbon, valant 0,95 F le quintal. Elles occupaient 194 ouvriers dont 140 à l'intérieur et 54 à l'extérieur. Le salaire des piqueurs était de 3 F, des rouleurs de 2 F, par poste de 8 heures. Les machinistes charpentiers ont 2,50 F, les manœuvres extérieurs 1,50 F pour la journée de 12 heures.

Parallèlement, depuis 1841, la concession des Moquets a ouvert quatre

puits :

1°) le puits Martin

2°) le puits du Manège

3°) le puits de la Pompe

4°) le puits du Bois ou Jean-Jacques.

En 1854, les deux concessions de La Chapelle et des Moquets fusionnent. La première était dirigée par M. Gaillard, la deuxième par M. Rendu. Et M. Plattard devint directeur des deux concessions, avec pour raison sociale : "Société des Mines de La Chapelle-sous-Dun et des Moquets".

A cette époque, les quatre couches sont identifiées : les 2 couches inférieures de Brancilly et Henriette n° 3, la couche de Conchalon et la couche supérieure dite "la grande couche" qui a constitué la principale ressource de toute la concession. Parmi les puits creusés, certains seront vite abandonnés, soit par suite d'inondations, soit par suite d'incendies, ou par suite de la dislocation des puits produite par une explosion trop rapprochée de la colonne.

La production oscillait autour de 25 000 tonnes par an jusqu'en 1884. La courbe sera alors continuellement ascendante et atteindra 47 000 tonnes en 1890, et 82 000 tonnes en 1902. Deux raisons entre autres expliquent cet accroissement rapide. La demande importante du secteur en voie d'industrialisation et la possibilité de la satisfaire grâce à la mise en service de la ligne de chemin de fer Chalon / Roanne.

Cette augmentation rapide des besoins obligea la compagnie à poursuivre ses recherches pour augmenter la production.

Une étude complète du bassin détermina la création d'un nouveau puits dénommé "Puits Conte Grandchamp". Il fut commencé en 1890, au diamètre de 3,75 m., maçonné en béton de ciment et guidé en rails. L'exploitation commença en 1897, avec

tous les engins nouveaux : compresseurs d'air, pompes électriques. Les charbons sont amenés au criblage par un plan incliné de 700 mètres avec une chaîne sans fin, le poids seul de la chaîne retient les bennes à la descente et aide à la remontée. Un embranchement de 1 kilomètre relie le plâtre à la gare de La Chapelle-sous-Dun. Il faut préciser que la ligne de chemin de fer Roanne / Chalon-sur-Saône, avec gare à la Chapelle, avait été ouverte en 1889. A cette date, la mine employait plus de 400 ouvriers. C'était la période faste.

A partir de 1901, les bureaux, les ateliers et l'entrée des puits furent éclairés à l'électricité fournie par l'usine électrique de Gothard (actuellement pisciculture) récemment construite.

La prospérité de la mine avait favorisé l'augmentation de la population, passée de 296 habitants en 1801 à 1241 en 1896. Beaucoup d'ouvriers habitaient les villages voisins. Les équipes travaillaient surtout aux 1er et 2e postes de 6 h à 14 h et 14 h à 22 h. L'équipe de nuit était réduite. A cette époque, les mineurs effectuaient à pied les trajets entre leur domicile et leur lieu de travail, généralement chaussés de sabots, et portant à la main leur lampe au carbure. La mine ne possédant pas d'installations de douches, ils rentraient à la maison aussitôt après le travail, à moins qu'ils ne s'attardent dans l'un des nombreux cafés du pays. Il n'y avait pas moins de 17 débits de boisson à La Chapelle-sous-Dun...

La vie était rude. Beaucoup de mineurs exploitaient en même temps un lopin de terre. Les maladies pulmonaires étaient fréquentes, en général les ouvriers ne vivaient pas jusqu'à un âge avancé.

Au début du siècle, la concurrence se fit sentir et la production baissa régulièrement. En 1914, elle n'était plus que de 45 000 tonnes environ.

Par suite de la guerre, et de l'occupation, par les Allemands, du Nord de la France, toutes les mines de l'intérieur étaient à nouveau sollicitées, et celles de La Chapelle, aidées par l'Etat, reprirent un essor nouveau, mais bref. En 1918, on atteignit à nouveau 54300 tonnes avec peine cependant, car les installations avaient vieilli.

Après la guerre de 1914, la Sté des Mines de la Dheune acheta les mines de La Chapelle-sous-Dun, avec le matériel.

L'espoir d'un nouveau démarrage fut bien éphémère. La concurrence, à nouveau, du charbon du Nord, ralentit la demande, et le feu, qui avait pris dans une galerie et qui se propagea vite, limita l'exploitation à la proximité des puits.

Malgré l'utilisation du charbon de qualité inférieure par une centrale électrique construite en 1927 par la Sté, le déclin persista et l'exploitation cessa en 1930.

Les bâtiments et les matériels se démontèrent et se vendirent petit à petit les années suivantes. Les grandes cheminées s'abattirent, la végétation sauvage reprit ses droits sur les chantiers. L'herbe repoussa sur les chemins noircis par les scories. Après 130 années de labeur, la mine de La Chapelle achevait tristement son existence.

1938 - Le renouveau des mines, au bourg de La Chapelle-sous-Dun

Désormais "Société des Houillères de La Clayette", la concession fut achetée par Monsieur Bassieu. L'objectif était d'atteindre les affleurements des couches en surface. Le premier puits fut ouvert dans la cour de la maison Lathuillère, en plein bourg, (face au bureau de tabac). Mais le principal puits s'ouvrit à une centaine de mètres du premier, au bas du chevet de l'église. Il s'appelait le puits Josette, du nom de

la sœur de M. Bassieu, qui en était la marraine.

Très vite des difficultés apparaissent, des failles provoquent des inondations. Le 25 janvier 1942, les galeries sont envahies par l'eau. Le 28 août 1943, l'inondation fut si importante qu'il fallut arrêter l'exploitation pendant un mois et demi. Il est fort probable qu'en temps de paix l'exploitation des Houillères aurait été abandonnée.

Mais nous étions dans les années de pénurie extrême de la période de guerre. Malgré la mauvaise qualité du charbon, la demande était alors très importante. Pour enregistrer les commandes, il n'y avait pas de fax, mais plutôt des jambons, des paniers de beurre et bien d'autres choses qui constituaient ce que l'on appelait "le troc".

On décida le dénoyage complet de toutes les galeries, nouvelles et anciennes, par le puits n° 7, resté ouvert sur 150 mètres de profondeur, l'entrée était simplement fermée par une dalle. Le dénoyage dura 2 ans, mais l'exploitation reprit progressivement par une fendue (ou plan incliné) en couche Conchalon à l'ouest de la route de Châteauneuf et passant sous la voie de chemin de fer.

En 1950, eut lieu la réouverture du puits 7 avec sa modernisation, complétée par lavoirs, triage à liqueur dense, trémies de stockage, construction de bureaux et ateliers, téléphérique pour le chargement des wagons en gare. Suite à tous ces aménagements modernes, la production, de 900 tonnes en 1943, passa à 13 000 tonnes en 1946, pour atteindre 32 000 tonnes en 1957.

Le bilan de l'année 1957 était très encourageant, chiffre record depuis l'ouverture de 1938. L'exploitation était rationnelle et paraissait tout à fait rentable. Les anciens puits de la concession des Moquets servaient pour l'aéragé.

La consommation en bois pour l'année était de 1 500 m3.

En 1958, la production était retombée à 28 000 tonnes puis à 24 000 tonnes en 1959. Les rumeurs de fermeture se firent de plus en plus réelles. Monsieur Monteléon, qui avait succédé à M. Bassieu à la direction, avance les raisons suivantes :

1) Les réserves sont estimées à trente ans de pleine production, mais difficilement exploitables, nécessitant de gros investissements pour un gisement de petites couches recoupées de failles et difficilement mécanisables.

2) Le charbon n'est pas de bonne qualité : teneur en cendres de 10-12 %, pouvoir calorifique faible : 6500 calories.

3) La nouvelle politique charbonnière du gouvernement.

4) La concurrence du gaz de Lacq et du pétrole.

5) Les charbons d'importation.

6) Une petite exploitation qui ne bénéficie pas des avantages des mines nationalisées.

Toutes ces données font que la fermeture est irrémédiable. Fallait-il abandonner ?

Les quelques 150 mineurs et employés essaieront de toutes leurs forces de sauver l'entreprise et ne négligeront aucune démarche.

Grâce à l'émission "Vous êtes Formidable" et le concours "d'Europe N° 1" avec Pierre Bellemare, une campagne de sensibilisation est lancée, avec pour objectif de trouver de nouveaux débouchés. Mais, hélas, l'élan immédiat ne dure pas. Les résultats ne sont pas ceux escomptés. La direction décide la fermeture pour le 31 mars 1960.

Fort heureusement, le personnel a pu se reclasser assez facilement. M. Aubel, l'ingénieur principal, a retrouvé un poste à Merlebach. Certains sont partis dans d'autres mines, beaucoup ont trouvé de l'embauche dans les deux grandes entreprises clayettoises Potain et les Forges, alors en plein essor, quelques-uns aussi dans les entreprises locales : la Carrière Thivent et la Scierie Garmier.

C'était la fin d'une époque : 150 ans d'exploitation minière à La Chapelle-sous-Dun.

Il reste quelques vestiges des installations, témoins nostalgiques de l'époque du beau temps de la mine.

A la Chapelle-sous-Dun, la page est tournée.

Sources :

Livres sur le canton de La Clayette

Ecrits par Jean Aulas (1936)

Franck Nadel

Jean Perche

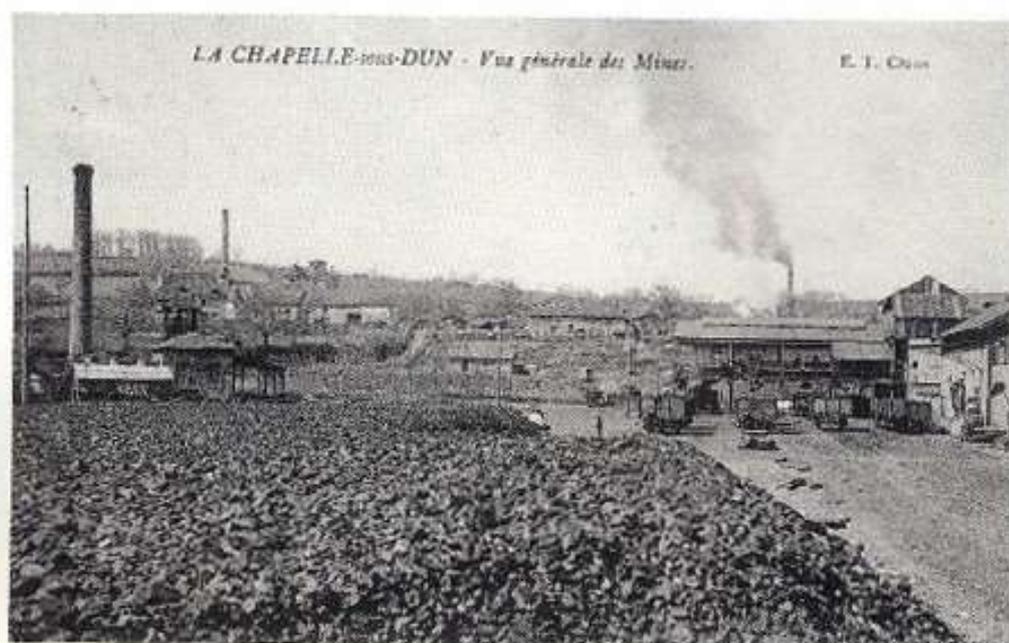
Mémoire de nombreux anciens mineurs.



1938 - Puits de la Cour Lathuillière - Première production

LA CHAPELLE-SOUS-DUN — Le Puits neuf





LE VIGNOBLE BRIONNAIS

Autrefois... Aujourd'hui (suite)

par Louis Callier

A la suite de la publication de la première partie, nous avons reçu des informations et des précisions que nous relatons succinctement, la place nous manquant pour les publier in-extenso.

A Fleury-la-Montagne, M. Guy de Dinechin dont la famille occupe le château et le domaine de Fondgrain depuis 1636, fait toujours chaque année sa déclaration de récolte. La consultation de ses archives a permis de relever quelques faits intéressants :

1) En 1836, la propriété produisait 450 pièces de 220 litres. Les 4/5e environ furent expédiées à Paris sur deux bateaux chargés chacun de 190 pièces sur la Loire au port d'Iguerande.

2) Un tableau de 1876 à 1899 détaille les quantités récoltées, vendues et les sommes produites.

3) Un plan décrivant l'encépagement avec le nombre et le nom des plants greffés, hybrides et directs durant la période ci-dessus.

4) L'étude détaillée du rendement financier d'un hectare planté en vigne : prix de vente, frais de culture, de vendange, de transport, amortissement, prix de revient, résultat net.

En 1857, la récolte sur la commune de Fleury fut évaluée à 20 000 pièces

Les archives de la mairie de Fleury, fournies par la famille Lacroix, mentionnent, au fil des années, depuis 120 ans beaucoup de renseignements sur la vigne : production, superficie, événements météorologiques, récolte qualitative, quantitative, mercuriales.

M. Rochigneux nous relate que sa propriété de "barnaye" à Saint-Martin-de-Lixy héritée de son grand-père avait été conçue par les Frères Maristes vers 1825 pour être une exploitation pilote avec cuvage rationnel, cinq ou six pressoirs et une magnifique cave voûtée, certainement la plus grande de la région puisque lors d'une récolte record, il y fut logé 1200 pièces. Sur la même commune, le domaine de "Montaguet" avait un vignoble important mais moins étendu.

Dans ses "Mémoires de Jeunesse" M. Labarge, ancien pharmacien à La Clayette nous apprend : "A Maizilly, à la fin du XIXe siècle, mon grand-père récoltait beaucoup de vin (trop souvent acide et aigrelet) et devait en vendre la plus grande partie. Pour le bonifier il allait acheter dans le Gard un wagon de raisins qu'il faisait cuver avec ses propres raisins. L'amélioration était sensible et il écoulait sa production avec beaucoup de facilité".

Approvisionnement des Marchands de vin régionaux

La majorité du vin brionnais s'en allait sur le Pays Nantais et Paris, via la Loire et après 1838 sur le canal latéral. Il fournissait également la consommation régionale.

Mes bisaïeux et trisaïeux Janiaud de La Clayette et Corneloup de Curbigny se procuraient leurs vins de "ménage" ou "porte-pot" principalement dans le canton de Semur comme en témoignent leurs livres de régie avec dates et numéros des acquits dont un extrait relaté ci-après :

On sait que la réglementation des Appellations d'Origine Contrôlée (A.O.C.) date du 30 juillet 1935, rendant obligatoire l'indication de l'A.O.C., le millésime restant facultatif.

A la lecture de ce compte-client, on constate :

- que le millésime est indiqué sur toutes les livraisons sauf le 13 janvier 1863.

- que l'appellation Beaujolais : figure le 29/11/1862 et le 14/2/1863.

- et l'appellation Mâconnais le 7/3/1863.

C'est donc une remarquable précision dans la désignation des marchandises : une "traçabilité" (3) bien avant l'heure. La différenciation des "vins ordinaires" et des "vins supérieurs" était scrupuleusement énoncée.

Mutation du paysage viti-vinicole Français

Transports, fléaux et guerres en sont les principaux facteurs.

1) Le Chemin de fer

A partir de 1850-1860, le rail amène rapidement les vins du Midi et d'Algérie à Paris, le Nord, l'Est et l'Ouest faisant disparaître nombre de vignobles septentrionaux, tels ceux de l'Île de France, de l'Orléanais, de Lorraine, de la partie bourguignonne entre Dijon et Auxerre, ainsi que ceux du Massif Central.

2) Le Phylloxera

Il introduisit la misère dans un grand nombre de foyers. Plusieurs vignobles ne s'en relèveront pas, en particulier les régions trop souvent atteintes par les gelées printanières rendant aléatoires les chances de survie d'une replantation.

(3) *traçabilité* : ce néologisme s'est répandu depuis l'apparition en France de la "vache folle" en 1994.

3) La Guerre 1914-1918

Cette catastrophique et douloureuse hécatombe humaine, principalement dans le monde rural, va priver celui-ci de ses meilleures forces vives pour un travail essentiellement manuel.

4) La Guerre 1939-1945

Loin d'être aussi meurtrière pour la France que la précédente, c'est encore le monde rural qui verra dans ses rangs, un nombre important de prisonniers, de déportés éloignés de leur lieu de travail durant six ans et certains, même sept ou huit ans.

Conséquences en Brionnais

Le déclin continue

Alternance d'espoirs et d'abandons

Si le rail avait pris le relais des voies fluviales et terrestres pour une augmentation de la diffusion des vins brionnais, par contre il avait permis la pénétration des vins du Sud plus ensoleillés et plus tendres, réclamés par beaucoup de consommateurs.

Le train avait suscité l'éclosion du commerce de la barriquaille. Il permettait aux particuliers de recevoir à domicile les vins du Midi en feuilletes ou barriques.

A partir de 1933-34, le fret se généralisera en camions-citernes à destination des négociants.

Le spectre de la disette, à la suite du désastre phylloxérique, avait provoqué un réflexe de survie en stimulant les replantations.

Les pépiniéristes régionaux, par leurs patientes recherches, répondaient à l'attente des vigneron en leur fournissant "des plants à grand rendement".

Voir la reproduction de la couverture du livre de J.-F. Ravat-Tissier de Marcigny.

J.-F. RAVAT

LA VIGNE

A GRAND RENDEMENT

PAR
les Nouvelles Méthodes
de Culture et de Taille
ET PAR LES
HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS
ET
HYBRIDES FRANÇAIS
à vins fins

28 Planches

TOME II

EN VENTE :
Chez l'Auteur, à Mersigny (Sologne-Loire)
1935

Inévitablement, un second spectre allait apparaître : celui de la surproduction, amplifié par l'autorisation des piquettes (4) et du mouillage (5), d'où mévente et chute des cours générant de nouveau une grande détresse. Emeutes et manifestations conduites par Marcellin Albert se succèdent dans le Midi, prenant un tour dramatique en 1907 par une intervention armée brutale, exagérée et inqualifiable. En toute hâte, de nombreuses mesures sont prises pour tenter d'organiser le monde viticole. Le service de Répression des Fraudes est institué pour régler l'usage des produits œnologiques. Un Code du Vin est à l'étude. Un statut des Appellations d'origine est ébauché, etc...

En raison de tous ces événements cités plus haut - mais avant tout par les conséquences néfastes des deux guerres et aggravées par l'inévitable exode rural - le manque de bras provoqua l'abandon irréversible des vignes. Il faut ajouter à cela les effets négatifs et décourageants des nuées impressionnantes de diverses espèces d'oiseaux - principalement des étourneaux - faisant d'importants prélèvements à la veille des vendanges. Ces dégâts allaient en augmentation au fur et à mesure de la diminution du nombre de parcelles. Cela impliquait la pose de filets au-dessus des ceps, opération astreignante et onéreuse.

(4) Piquette : ou "vin cadet" obtenu par la fermentation de marc de raisin frais additionné d'eau et de sucre

(5) Mouillage : addition d'eau pour réduire le degré alcoolique en présence de la Régie des contributions indirectes et inscription sur un registre..

Outillage et matériel

Le travail manuel de la vigne exigeait beaucoup d'outils, d'instruments aratoires ; la vinification et l'élevage du vin nécessitaient un important matériel.

Nous n'en citerons aucun, de peur d'en oublier car leur exposition complète se trouve rassemblée depuis 1996 au musée "Reflet Brionnais" d'Iguerande tout près de la magnifique église romane de la fin du XIe siècle.

Le barde brionnais Louis Chandon avec son talent aux multiples facettes, a conçu, pensé, mûri, réalisé, au prix d'une extraordinaire somme de travail, une véritable vitrine de la vie brionnaise au début du XXe siècle.

Avec un goût sans faille, il a ainsi regroupé - pour les pérenniser - les traditions régionales montrées, à la fois dans leur globalité mais aussi avec un minutieux souci de détails.

Il est intéressant de souligner la très large place consacrée à la vigne et au vin brionnais.

Nous devons à ce passionné une indéfectible reconnaissance pour avoir apporté - par une judicieuse contribution visuelle - une pierre d'angle essentielle à la sauvegarde de cette Mémoire Brionnaise à laquelle nous sommes particulièrement très attachés. Nous œuvrons d'ailleurs tous ensemble pour une cause commune par des voies paraissant différentes mais qui finalement se rejoignent.

Etonnante survivance des traditions viticoles

Malgré cette désertification du vignoble, il est réconfortant - en consultant la presse régionale et départementale - de prendre connaissance des nombreux compte-rendus relatant :

- les "Saint Vincent" de janvier avec leurs cérémonies religieuses et

profanes, leurs défilés, leurs banquets ou simples repas, leurs brioches anthropoformes (6), etc...

- les vendanges - en nombre décroissant - donnant lieu à des rassemblements familiaux et amicaux toujours empreints de joyeuse ambiance et de convivialité pour célébrer l'arrivée du vin nouveau.

- les expositions-dégustations.

- les concours décernant médailles et diplômes aux plus méritants pour encourager la qualité..

- l'inauguration, le 13 septembre 1997, au milieu du bourg de Mailly, d'une imposante et attrayante fresque figurant des scènes de vendanges moyennâgeuses ; elle a été réalisée sur la façade de la coopérative vinicole par sept jeunes Mâconnais en insertion professionnelle sous la direction technique de l'artiste local Christian Descaves.

(6) ayant une forme humaine.

Demandes d'Appellations : Essais non transformés

Dans les années 1945-1948, des velléités s'étaient manifestées pour obtenir une appellation "Basse-Bourgogne". Un autre projet, signalé par le journal national "La France Agricole" demandait le label "Vin des Côtes Brionnaises".

La motivation n'était pas suffisamment impulsive car elle coïncidait avec une époque où le vin se vendait facilement et à un prix rémunérateur. Cette période ne se prolongea pas et fut suivie de l'effritement des cours. Les dossiers ne furent ni bouclés, ni transmis.

Pour une réflexion

En évoquant plusieurs siècles d'histoire de l'important vignoble régnant en maître dans la campagne brionnaise, avec des ceps au ras des routes et chemins, même jusqu'aux portes des maisons - en assistant impuissant à son

regrettable déclin, laissant craindre un amenuisement qui pourrait être fatal, notre revue reste dans le cadre de ce qui lui est dévolu : la mémorisation du passé.

N'aurait-il pas été une faute d'ignorer un passé très récent donc une actualité qui a pris forme il y a dix ans seulement avec l'objectif ambitieux de relancer ce vignoble presque exsangue ?

Des siècles d'histoire ne doivent pas disparaître !

A suivre : Les étapes d'un renouveau



TABLE DES MATIÈRES

Dun hier et aujourd'hui par Franck Nadel.....	1
Anglure-sous-Dun par Georgette-Marie Jolivet-Peillod.....	8
Les Couroux d'mai Tradition recueillie par Paul Farnier.....	13
1789-1800 La Révolution en Brionnais, problèmes politiques et religieux (suite) par Georges Déclas.....	17
Le site Gallo-romain de La Tour à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf D'après le récit qu'en fit à l'époque M. Claudien Desseaux à son gendre André Guittat.....	25
De la gastronomie roannaise au XVIIIe siècle... et de l'appétit des Brionnais par Daniel Margottat.....	27
L'Hôpital de Marcigny, trois siècles d'histoire par Georges Déclas.....	29
Saint Amable de l'Etoile par Armand Merle.....	43
Figure de Marcigny, Irène Popard (1894-1950) notes recueillies par Marcel Perrot.....	47
Les tribulations d'un curé de campagne par Armand Merle d'après des documents communiqués par Georges Perroy.....	55
Historique de la mine de La Chapelle-sous-Dun Notes recueillies par Ch. Garmier.....	57
Le Vignoble brionnais, autrefois... aujourd'hui (suite) par Louis Callier.....	63

Photographies, illustrations, documentation :
C.E.P. de Saint-Christophe-en-Brionnais (inventaire 1994) photos Marc Tère
F. Nadel, M. Perrot, G. Tixier, G. Déclas, A. Merle, L. Callier, R. Sivignon
Dessins : C. du Barry - D. Jambon

Brionnais de souche ou d'adoption, ces gens du terroir des cantons de Chauffailles, La Clayette, Marcigny et Semur-en-Brionnais, sont passionnés par la connaissance de tout ce qui touche à leur pays : souvenir des hommes et des événements, évocation des arts et traditions populaires, découverte du patrimoine bâti et paysager, bref, tout ce qui fait l'originalité du Brionnais.

Dans sa diversité, c'est toute la "culture brionnaise" que veulent partager ces amateurs de bonne volonté, convaincus que leur démarche intéresse un vaste public.

A côté des sociétés savantes, avec les associations travaillant localement à la préservation d'un patrimoine spécifique, "**Mémoire Brionnaise**" est ouverte à tous ceux qui poursuivent les mêmes buts.

Connaître et faire connaître, recueillir et partager les fruits de ses récoltes, tels sont les objectifs de l'Association qui a voulu donner son nom à ses publications.